

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4162 du Jeudi 26 Janvier 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

53^e SEMAINE DE PRIÈRE UNIVERSELLE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

MEDIAS

«Apprenez à faire le bien, rechercher la justice»

Les leaders et leurs
collaborateurs
posant devant le
parvis de la cathé-
drale à la sortie du
culte. (P.8)



COOPERATION MILITAIRE

Le Burkina Faso demande le départ des troupes françaises



Le porte-parole du gouvernement de transition du Burkina Faso (P.7)

ASSEMBLEE NATIONALE

Isidore Mvouba place 2023 sous le signe du dévouement et du travail

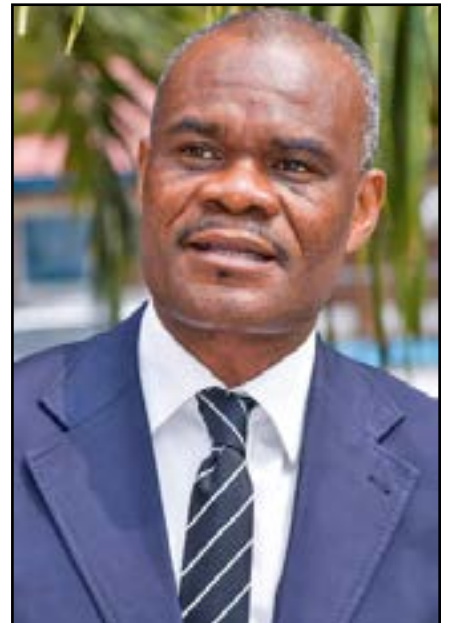
(P.3)

PRESSE

La redevance audiovisuelle n'arrive jamais à destination!

(P.12)

Arsène- Séverin Ngouela se retire de Vox Tv!



Arsène-Séverin Ngouela (P.4)

EDITORIAL

Métier dangereux

CANAL+

100% DES MATCHS COMMENTES
PAR NOS EXPERTS



Etude de Maître Chantal Josiane LOKO-MAFINA

Notaire

46, avenue William GUYNET Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er étage

Centre-ville -Brazzaville

E-mail: lockochantal68@gmail.com/BP:1542/ Tel: 05 556 06 19/06 666 26 82

BRAZZAVILLE-REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

«MISSAN»

Société A Responsabilité Limitée (SARL)

Au capital de Deux Millions (2 000 000) de Francs CFA

Siège social : 2, Avenue Foch Centre-Ville (République du Congo)

CESSIONS DES PARTS SOCIALES - REFONTE DES STATUTS

Aux termes d'un acte authentique en date à Brazzaville du trois mai deux mil vingt-deux (03/05/2022), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant procès-verbal de Décisions Collectives Extraordinaires de la Société A Responsabilité Limitée dénommée «MISSAN», enregistré aux recettes des Impôts de l'EDT Plaine le quatorze décembre deux mil vingt-deux (14/12/2022), sous folio 227/23, n° 5299, les associés ont décidé ce qui suit :

Cessions des parts sociales entre :

- 1) Monsieur BERRO ALI HASSAN et Monsieur BERRO MOUSSA HASSAN
- 2) Monsieur BERRO HISHAM et Monsieur BERRO MOUSSA HASSAN.

Refonte complète des statuts de la SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE «MISSAN» qui devient automatiquement une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE (SARLU).

Mention modificative a été portée en conséquence au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le n° CG-BZV-01-2022-M-06117 du vingt-huit décembre deux mil vingt-deux (28/12/2022)

Pour Avis

Me Chantal Josiane LOCKO-MAFINA

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité* Travail* Progrès

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE

BRAZZAVILLE

CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER

EN CHEF

INSERTION LEGALE

De la radiation de la société P.I. SERVICES GROUP, société anonyme au capital de 10.080.000 Francs CFA, immatriculée sous le N°RCCM CG/BZV/07 B 440 dont le siège social autrefois situé au N°01 bis, avenue Charles DE GAULLE, Plateau, Centre-ville, Brazzaville ;

Transférée et immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le N° RCCM CG/PNR/14 B 489 en date du 18 août 2014 ;

Et radiée définitivement en vertu du certificat de radiation établi en date à Pointe-Noire du 19 novembre 2022 ;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, la société P.I. Services Group a été radiée ce jour du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM).

Pour insertion légale

Le Greffier en Chef, Chef de Greffe

Maître Jean-Clément NGATALI

Pointe-Noire, le 18 janvier 2023

INSERTION LEGALE

Je soussigné HOUTOU MAFIYA HERMANN HARIEL, procède à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à responsabilité limitée pluripersonnelle (SARL);

Dénomination: 2HM CONSULTING;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays:

-Destruction des marchandises avariées; Colmatage/réparation des conteneurs avariés; Pose des stickers dangereux sur les conteneurs; Soudure des glissières des cales des navires endommagés; Nettoyage des conteneurs et navires; Saisissage et dessaisissage des conteneurs; inspection des conteneurs; location et vente des véhicules; Gardiennage; Electricité; Froid;

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège: Pointe-Noire, Base Industrielle, 216, Avenue du Havre, Arr. n° 1 E.P. Lumumba.

Gérance: Par Monsieur HOUTOU MAFIYA HERMANN HARIEL;

R.C.C.M.: CG-PNR-01-2022-B12-00254.

Pour avis,

Harriel Hermann MAFIYA HOUTOU

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO, en sigle «G.S.T.»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F. CFA: 1 000 000.

Siège social: 17, Avenue Général De Gaulle, Centre-ville

Pointe-Noire, République du Congo.

RCCM: CG-PNR-14 B 371

EXTENSION DES ACTIVITES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, en date du 18 Juin 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres à la même date, sous le folio 113/2N°130 et le procès-verbal de l'associé unique du 17 Juin 2020, il a été décidé l'extension des activités commerciales par l'acquisition d'un fonds de commerce dénommé PRESTIGE AUTO, situé à sur la Route Ervo D, vers la Maison d'arrêt,

quartier Mpita, Pointe-Noire.

Dépôt légal: L'acte de cession de fonds de commerce a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce, le 19 juin 2020, sous le dépôt n°20 DA 293 et mention modificative a été portée au RCCM à la même date, sous le numéro M2/20-436.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, en date du 15 Décembre 2021, enregistré à Brazzaville aux domaines et timbres, le 08 Novembre 2022, sous le folio 201/1 N° 5633, la Société GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO, en sigle «GST» SARLU, a vendu à Madame AKONZO NDINGA Estelle Jeannyce, un fonds de commerce dénommé «PRESTIGE AUTO», sis et exploité sur la route Ervo D, vers la Maison d'arrêt, quartier Mpita, Pointe-Noire, ayant pour activité le garage automobile, immatriculé au Registre de commerce et du Crédit Mobilier sous le N°CG/PNR/14 B 371, dans la rubrique autres établissements dans le res-

sort, dont l'entrée en jouissance est prévue pour le 22 février 2023.

Les oppositions seront reçues dans les trente (30) jours de la publication légale à l'adresse de Notaire indiquée ci-dessus.

Dépôt légal: L'acte de cession de fonds de commerce a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce, le 13 Janvier 2023, sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00024 et mention

modificative a été portée aux RCCM des parties à l'acte, à la même date, sous le numéro CGPNR-01-2023-M-01590.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO, en sigle «G.S.T.»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F. CFA: 1 000 000

Siège social: 17, Avenue Général De Gaulle, Centre-ville

Pointe-Noire, République du Congo.

RCCM: CG-PNR-14 B 371

NOMINATION DE LA NOUVELLE GERANTE

Suivant acte reçu par Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, en date du 15 Décembre 2021, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres le 08 Novembre 2022, sous le folio 201/2N°5634, l'associée unique a pris la décision suivante:

Nomination de la nouvelle gérante: Madame LEKIA Estelle Jacqueline est nommée

gérante, en remplacement de Monsieur Emery Rostand MAKOTO.

Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce, le 13 Janvier 2023, sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00025 et mention modificative a été portée au RCCM à la même date.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

ASSEMBLEE NATIONALE

Isidore Mvouba place 2023 sous le signe du dévouement et du travail

Les députés, les cadres et le personnel de l'Assemblée nationale ont présenté leurs vœux de nouvel an à leur président, Isidore Mvouba. L'événement s'est déroulé dans une ambiance sobre et peu festive, jeudi 12 janvier dernier dans la salle de banquets du palais du Parlement.

Comme à l'accoutumée, le premier secrétaire, Fernand Sabaye, a restitué quelques temps forts de l'année 2022, notamment l'adoption du projet de loi modifiant l'article 157 de la Constitution, motivée par la volonté de l'exécutif de mener une lutte contre la pandémie de Coronavirus; l'intégration progressivement du nouveau siège de l'Assemblée nationale; le renouvellement de la chambre basse, etc.

Il a indiqué que la réforme des textes régissant le secrétariat général de l'Assemblée nationale demeure une priorité tout comme le renforcement des capacités des députés.

S'agissant des conditions de travail des cadres et agents de l'Assemblée nationale, Fernand Sabaye pense qu'elles méritent d'être renforcées.

Parmi les principaux problèmes qui minent cette institution, il a évoqué la vétusté du parc automobile; l'insuffisance du mobilier et de l'équipement informatique; le défaut de formation et de recyclage du personnel; la non régularisation des effets financiers des agents promus à des grades supérieurs; le sous équipement de l'antenne médicale.

«Nous espérons qu'au cours de cette nouvelle année, le bureau de l'Assemblée nationale parviendra à créer les conditions idoines en vue de relever les

défis de notre chambre», a-t-il indiqué.

Isidore Mvouba s'est réjoui de la moisson abondante et fructueuse de la première session ordinaire budgétaire de la 15e législature portée sur les fonds baptismaux, aux lendemains de la célébration du 62^e anniversaire de l'accession du pays à la souveraineté internationale.



Isidore Mvouba



Les parlementaires

«Nouvel an, nouvel élan». Tel est le vœu ardent pour l'an 2023 qu'Isidore Mvouba a souhaité placé sous le signe du dévouement, du travail «ingénieux et laborieux accompli hors des sentiers battus, loin de la routine paralysante».

Il a convié chacune et chacun, élus comme cadres nommés, à s'occuper de cet objectif.

Pour lui, les solutions aux différents défis soulevés par le

premier secrétaire se trouvent dans le lancement effectif et la mise en œuvre du Plan stratégique de développement et de modernisation de l'Assemblée nationale. «C'est un travail ardu que nous devons commencer, sans tergiverser, cette année. Les conditions sont maintenant réunies pour que notre chambre dispose désormais d'un important outil d'aide aux réformes et à la modernisation, ainsi qu'à la décision», a-t-il expliqué.

Isidore Mvouba a réitéré sa volonté de mener les réformes sans flétrir l'âme de cette institution, «en veillant à l'équilibre des devoirs et missions des uns et des autres, dans le strict respect du règlement intérieur».

Il a en outre souligné que le renforcement des capacités des députés et du personnel sur des thématiques de l'heure est un levier important de nature à améliorer leur efficacité.

Le président de l'Assemblée nationale a également parlé de l'opérationnalisation de la chaîne parlementaire, tout comme de la coopération parlementaire agissante, afin de raffermir les liens avec les Parlements amis.

A ce titre, il a invité les Commissions permanentes, les Unions interparlementaires et les groupes d'amitié à plus de créativité et d'ingéniosité.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SANTE

Définir les priorités nationales sur la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose

Le Comité de coordination nationale de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose a organisé le 17 janvier 2023 les assises du dialogue national dans le cadre de la lutte contre ces trois maladies et sur le renforcement des systèmes résilients et pérennes pour la santé. C'était sous le patronage de Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population, en présence de quelques membres du Gouvernement; du coordonnateur résident du système des Nations unies, Chris Mburu, et de la coordonnatrice du CCN, Mme Valérie Maba.

Cette rencontre qui a réuni les représentants du secteur public, du secteur privé, de la société civile, des confessions religieuses, des associations de malades, des groupes exposés au Vih, ainsi que les partenaires techniques et financiers a eu l'avantage d'instituer la multisectorialité dans la lutte contre ces trois maladies.

Les échanges ont permis de définir les priorités nationales devant faire l'objet de la requête de financement à soumettre au Fonds mondial de lutte contre ces trois maladies.

Pour Gilbert Mokoki, la résolution des problèmes de santé qui minent la population congolaise a toujours été au cœur des actions du Gouvernement. Pour preuve, «depuis plusieurs an-

nées, la gratuité des traitements du VIH-Sida, le paludisme et la tuberculose est effective, y compris la prise en charge des cas de paludisme chez les enfants de moins de 15 ans et chez les femme enceintes», a-t-il affirmé. Le ministre a rassuré les partenaires du Fonds mondial que le Congo s'est toujours engagé, en dépit de la crise économique, à fournir des efforts pour honorer ses engagements contractuels. Mais en dépit des efforts réalisés dans la lutte contre ces trois maladies, le paludisme reste néanmoins la première cause de mortalité et de morbidité des enfants en dehors de la période néonatale. Le Vih-sida, quant à lui, est parmi les premières causes de décès des adultes. «Le chemin est en-



Photo de famille

core long pour l'atteinte des objectifs d'élimination de ces trois maladies fixées pour l'horizon 2023», a reconnu le ministre.

Il a adressé une invite au directeur exécutif du Conseil national de lutte contre le VIH-Sida, les infections sexuellement transmissibles et les épidémies et aux chefs des programmes de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à mettre en exergue leur savoir-faire de façon à finaliser le processus d'actualisation des plans stratégiques nationaux pour les trois maladies. C'est, a-t-il averti, «la condition sine qua non pour sou-

mettre la demande de financement du Congo au Fonds mondial dans les délais impartis».

A noter que le Fonds mondial a alloué au Congo la somme de 71.680.023 euros pour la période 2023-2025.

Dans son allocution, la présidente du CCN a invité les différents récipiendaires au sens aigu de management et de leadership pour assurer la consommation optimale des fonds qui seront mis à leur disposition au profit des populations.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Métier dangereux

Un journaliste du Cameroun, pays voisin, a été assassiné dimanche dernier à Yaoundé. Martinez Zogo, 51 ans, de la radio privée Amplitude FM de la capitale camerounaise, a été retrouvé presque en putréfaction. Comme pour ajouter à la sauvagerie, il a été brutalement torturé et mutilé comme pour souligner un acharnement à l'anéantissement, une volonté d'en finir avec la vérité que proclamait tout son engagement dans la lutte contre la corruption et dont son émission phare, "Embouteillage", s'était fait une renommée.

Nous sommes une région d'Afrique Centrale où les journalistes sont particulièrement les ennemis des pouvoirs. En l'espace d'une décennie, près d'une douzaine d'entre eux y ont trouvé la mort, surtout en République démocratique du Congo. Mais au Cameroun même, une tradition semble s'être établie alternant menaces, emprisonnements et assassinat de journalistes. Avant Martinez, la corporation y avait déploré la disparition brutale de Samuel Wazizi...

Naturellement des pays voisins pourraient s'enorgueillir de ne pas – de ne plus – compter des morts de journalistes par violence. Nous sommes de ceux-là. C'est une illusion. Car, tant que les causes qui conduisent au bâillonnement de la presse perdurent, c'est comme si nous polissions les planches pour les cercueils de journalistes de demain. Les menaces, les intimidations, les procès et les lourdes condamnations contre les hommes et les femmes de presse existent aussi au Congo. Cela ne nous rassure pas sur les lendemains du métier ici.

Dans ce numéro, nous donnons la parole à l'un des nôtres (Voir page 5). Arsène-Séverin Ngouela, dynamique directeur de VOX Tv, vient de quitter ses fonctions. Il dénonce des harcèlements qui rendent l'exercice de son métier impossible. D'autant que l'organisme censé défendre notre profession, le Conseil supérieur de la liberté de communication, est venu asséner le coup de Jarnac. Le 21 décembre dernier, il a suspendu la chaîne privée «pour diffusion en boucle d'informations de nature à troubler l'ordre public» !

Ce n'est pas le pouvoir qui a voulu la tête de Ngouela ; mais ce n'est pas la profession qui l'a défendu non plus. Nous savons qu'entre les pouvoirs et les professionnels, il y a plus qu'un jeu de passoire des uns vers les autres. Il s'est trouvé des journalistes pour vouloir faire plaisir aux pouvoirs, vouloir s'attirer leurs faveurs en jouant aux zélés. Le journaliste est, malgré tout, très esseulé sur l'échiquier. Il arrive qu'il en meure.

Albert S. MIANZOUKOUTA

Tarifs d'abonnement

Congo		182 Euros
Autres pays d'Afrique		96 Euros
6 mois	Retrait sur place: 15.600	192 Euros
	Expédié: 23.400	
Europe		96 Euros
1 an	Retrait sur place: 31.200	192 Euros
	Expédié: 46.800	
Amérique-Asie		100 Euros
France, Afrique, Francophonie		200 Euros
91 Euros		

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Arsène-Séverin Ngouela se retire de Vox Tv!

Harcelé par les politiques, excédé par les crocs-en-jambe de beaucoup, le directeur de Vox Tv se retire avec un simple "merci". Une page se tourne mais une autre s'ouvre, celle du journalisme responsable. "Je quitte Vox", a-t-il lancé sobrement. Entretien.

***Au sortir de la grande épreuve qui vous a placée au centre de l'actualité du pays et à la suite de laquelle vous avez démissionné de votre poste de directeur de VOX, quel sentiment éprouve-t-on: de la colère, de la déception ?**

**En tant que professionnel des médias, évidemment, je ne peux pas ressentir de la colère, car nous sommes soumis au quotidien à ce genre d'épreuves. On s'y prépare depuis le début de la carrière. Par contre, j'éprouve de la déception à cause du recul que nous avons enregistré dans la promotion et la protection de la liberté de la presse au Congo.

***Vous êtes un activiste de la liberté des médias, la suspension de VOX par le Conseil supérieur de la liberté de la communication représente-t-elle une étape dans la voie de la liberté de l'information au Congo ?**

**La suspension de Vox Tv va impacter pendant un long moment l'exercice de la liberté de la presse au Congo, car il s'agit d'un média de référence. Par cette affaire, le Congo a franchi une étape importante, et elle fera date dans les annales de l'histoire, ne serait-ce que dans les rapports des organisations qui travaillent sur la liberté des médias. C'est vrai qu'aujourd'hui, je n'ai plus le droit d'en parler en tant manager de Vox TV, mais c'est un cas d'école pour l'ensemble des journalistes de notre pays, en bien ou mal. Chacun tirera sa conclusion, on ne fera pas de la mémoire courte sur cette affaire. C'est un recul, il n'y a pas un autre mot. Une atteinte grave à la liberté de la presse, on ne peut pas le minimiser. Il nous faut, certainement avec les autorités, rabibochoer et remettre de la confiance avec la presse. Et très rapidement. On ne peut pas continuer à présenter et à voir la presse comme un ennemi. On ne fait pas du journalisme pour plaire, mais pour rapporter les faits tel qu'ils se sont déroulés. Les commenter et les analyser sont des genres secondaires dans notre métier. Les créateurs d'événements dans notre pays doivent cesser de manipuler la presse, à coup d'argent ou par influence de tous ordres. Plusieurs rédactions sont malheureusement sous cette emprise. C'est une honte pour le métier.

***Comment avez-vous apprécié la réaction de vos collègues sur cette affaire qui a pris tout le monde de court, il faut le dire ?**

**Nous avons été très froids sur la question. Evidemment,

je ne suis pas naïf, je connais bien le milieu de la presse congolaise, j'y travaille depuis près de vingt-cinq ans. Il y a trop de conflits d'intérêts dans les médias congolais, ce qui explique la non réaction des journalistes. Les patrons des médias ne sont pas seulement des hommes d'affaires, ce sont aussi parfois des acteurs politiques, ou partagent des intérêts économiques avec des acteurs politiques. C'est une analyse préoccupante que je fais régulièrement de la situation de la presse au Congo, car elle impacte l'action des journalistes qui sont obligés de tenir compte des intérêts de leurs patrons, en sacrifiant et la ligne éditoriale et leur propre dignité, et en ignorant expressément la clause de conscience. Donc, on ne pouvait pas s'attendre à mieux comme réactions. Il y a eu quelques articles dans la presse, sans condamner. Il y a eu aussi les déclarations des organisations professionnelles comme l'Union des professionnels de la presse congolaise (Uppc) ou Journalisme et éthique Congo (JEC) qui elles ont vivement condamné la suspension de la chaîne de



Arsène-Séverin Ngouela

télévision. En passant, je signale également les vives réactions des organisations de la société comme le Centre d'actions pour le développement (Cad) ou l'Observatoire congolais des droits de l'homme (Ocdh). Sinon, au niveau des journalistes congolais, nombreux ignorent même leurs propres droits, et ne sont pas informés des dispositions de la loi qui détermine la pratique du métier.

***Au fait, pour vous qui était visé: votre chaîne, les journalistes ou votre propre personne ?**

** Je n'en sais rien ! La chaîne a été visée, elle a été suspendue pendant six jours. Cela constitue un objectif atteint. Maintenant, personnellement, qu'est-ce que je représente dans tout cela? Je ne suis qu'un modeste journaliste qui veut faire son travail. Tous les corps de métiers

au Congo nourrissent l'ambition légitime de faire évoluer leurs pratiques, d'en respecter les principes, de refuser les injonctions et la manipulation extérieures. C'est injuste de faire de moi une cible, de quelque manière que ce soit.

***Et maintenant ?**

**Il ne faut pas baisser les bras. La liberté de la presse est un combat de tous les jours. Elle est torpillée tant par les institutions que par les professionnels eux-mêmes. Nombreux d'ailleurs qui exercent le métier dans notre pays viennent d'ailleurs. Ils ne savent rien de la déontologie et de l'éthique. Ils ne sont guidés que par l'argent. Ils sont au moins sûrs qu'on peut y gagner de l'argent en se faisant manipuler ou en faisant de la communication déguisée, et en prétendant faire le métier. Ce n'est pas en étant journaliste qu'on va espérer être millionnaire! Donc les professionnels des médias doivent s'impliquer davantage pour redorer le blason des médias. Les anciens ou les doyens dans le métier ne doivent pas croiser les bras. Si on laisse le métier tel qu'on le vit, c'est le chaos assuré. Au niveau de notre organisation professionnelle et à mon niveau personnel, nous allons nous battre pour organiser des formations et des cadres d'échanges qui favorisent ainsi les discussions entre professionnels. C'est pour moi un combat!

Propos recueillis par
A. S. MIANZOUKOUTA

SESSION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Traduire les visions de l'avenir des populations

Le Conseil économique, social et environnemental a tenu sa quatrième session ordinaire du 20 au 23 décembre 2022 à Brazzaville, sous l'égide de sa présidente Mme Emilienne Raoul, en présence de Louis Patrice Ngagnon, le rapporteur.

«Le Programme national de développement PND 2022-2026 et ses répercussions sur le plan économique, social et environnemental», «Le Congo et la résilience économique, sociale et environnementale» et «La stratégie du secteur privé national au financement du PND»: tels sont les thèmes pendant cette assemblée générale.

Au regard des enjeux de toutes ces questions, les conseillers ont formulé des recommandations pour les pistes d'actions. Il est urgent, entre autre, d'intégrer davantage les cultures vivrières (manioc, ignames, patates, bananes plantains etc.) dans la chaîne de valeur agricole. Parmi les recommandations de la commission des



La photo de famille à la fin de l'atelier

affaires sociales, il y a lieu de prendre en charge de façon précoce la personne handicapée face à la persistance des facteurs de santé, d'inégalité sociale et culturelle. La commission des affaires éducatives, culturelles et religieuses a recommandé, entre autre, d'engager des dialogues

entre pouvoirs publics et le monde du sport. Pour sa part, la commission des affaires environnementales a demandé, entre autre, que les pouvoirs ont le

devoir d'inciter les entreprises minières à respecter les clauses inscrites dans le cahier de charges en veillant particulièrement à la ré végétalisation des sites exploités très souvent fortement dégradés. Pour clore les travaux, Mme Raoul Emilienne a relevé les efforts fournis tout

SUSPENSION DE VOX TV

Le Conseil supérieur de la liberté de communication pointé du doigt

On pensait qu'avec la levée par le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) de la suspension qui a frappé, du 21 au 27 décembre 2022, la chaîne de télévision privée Vox TV, le feuilleton était clos. C'était sans compter avec le Réseau congolais des juristes spécialistes des médias (RCJSM), une initiative de l'ONG de droits de l'homme "Global Participe".



Les membres du nouveau réseau

Les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration de ce réseau se sont réunis le 16 janvier 2023 à Pointe-Noire, «aux fins de connaître, au regard de la loi, le droit du Conseil supérieur de la liberté de communication de la République du Congo de prendre de telles décisions».

«La loi organique numéro 4-2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication, en son article 7, alinéa 2: «...Fixe les conditions et décide: - De la suspension ou de l'arrêt d'un programme audiovisuel ou d'une publication non conforme aux dispositions du cahier des charges».

Pour se faire, l'article 7, alinéa 2 précité, pose deux conditions: d'une part, le motif de la suspension doit découler d'une publication. D'autre part, cette publication doit être contraire aux dispositions du cahier des charges.

Or l'établissement du cahier des charges est de la compétence du Gouvernement, conformément à l'article 80 de la loi numéro 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Cependant, depuis 22 ans, tous les Gouvernements successifs de notre pays n'arrivent pas encore à prendre et publier tous les décrets d'application de cette loi. Ce qui donne malheureusement lieu à des interprétations qui prêtent à confusion, de la part du Conseil supérieur de la liberté de communication, dont les membres ne semblent pas encore comprendre les conditions d'application de cette sanction à l'égard de l'audiovisuel et de la presse écrite.

Le décret portant institution du cahier des charges fait bien partie de ces textes réglementaires manquants. Comment alors justifier les suspensions des journaux, en l'absence du cahier des charges, alors que sa violation est le seul et unique motif légal de suspension de parution d'un journal ou d'une publication?

Le Conseil supérieur de la liberté de communication ne peut pas suspendre de parution des journaux ou des publications pour transgression des dispositions d'un cahier des charges imaginaire ou fictif», précise la note de position parvenue à notre rédaction. Le documents fait également état de trois recommandations:

-Mettre en veille un système d'alerte sur les décisions du CSLC et les attaquer auprès des juridictions compétentes. Car, l'article 2 de la loi organique du CSLC dispose: «Le Conseil supérieur de la liberté de communication est une autorité administrative, indépendante, chargée de réguler la liberté de la communication»;

-Mettre en place un secrétariat technique pour élaborer les textes d'application de la loi numéro 8-2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. Dans le même ordre, il serait possible de revoir cette loi dans la perspective de son amélioration, s'il en est nécessaire;

-Faire le lobbying et le plaidoyer pour la publication de ces textes d'application.

Le RCJSM est une initiative de Global Participe créée en décembre 2022 grâce au soutien du Center for Law and Democracy.

Avocat à la Cour, Me Gabriel Mavangha en est le président du conseil d'administration.

Séverine EGNIMBA

en dénonçant quelques faiblesses. «La quatrième session ordinaire de l'assemblée générale du conseil économique, social et environnemental a été une session pleine d'enseignement et de recadrage dans les domaines vitaux de fonctionnement de notre institution. Vous m'avez en quelque sorte donné des ailes pour braver toutes les

pesanteurs tant humaines que structurelles qui me plombaient. Les réformes, je vais les engager comme j'ai prévu de le faire. Malgré nos efforts, notre institution peine à atteindre sa vitesse de croisière relative à la fréquence de la tenue de ses assemblées générales».

Philippe BANZ

JOURNEE NATIONALE DU CIVISME

Haro sur toutes les formes de violences!

La célébration de la Journée nationale du civisme au Congo, le mercredi 11 janvier dernier, a été placée cette année sous le signe de la lutte contre les nouvelles formes de la délinquance juvénile, «un phénomène qui ne cesse de préoccuper le gouvernement.» A cette occasion, le ministre en charge de la Jeunesse a lancé à cette couche de la société un appel au ressaisissement, en lui rappelant les valeurs du civisme.

La paix, jusqu'au bout ! C'est ce qui transparait dans la déclaration du Gouvernement lue mercredi 11 janvier 2023 par le ministre Hugues Nguélonzé, à l'occasion de la Journée nationale du civisme célébrée le 11 janvier, chaque année, au Congo. «Lutter contre les nouvelles formes de délinquance juvénile pour garantir l'édification d'une société paisible, dans le strict respect des valeurs civique et morale», est le thème retenu cette année. Effectivement, on assiste à plusieurs formes de délinquance juvénile dans le pays. Attaque à mains armées, vol à la tire, escroquerie, meurtre, coups et blessures...La liste est longue pour énumérer

les formes d'insécurité. Garnissant les colonnes de la rubrique faits divers, la plupart de ces actes est perpétré par les jeunes. Pour le ministre en charge de la Jeunesse, les pouvoirs publics, la société civile et les institutions de la jeunesse se doivent d'affronter «avec détermination et efficacité les problèmes qui affectent les milieux jeunes». La jeunesse étant l'espoir de la nation parce qu'elle débord «d'énergie» et de «dynamisme», l'idée consiste, a-t-il suggéré, d'assurer aux jeunes «un encadrement psychosocial, une formation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines, un apprentissage aux métiers et un accompagnement à l'insertion socio-professionnelle».



Hugues Nguélonzé lisant la déclaration du gouvernement

Malgré une situation critique avec les phénomènes «Bébés noirs», «Kuluna» et autres, de plus en plus préoccupants, Hugues Nguélonzé soutient que la crise des valeurs que traverse le Congo «n'est pas une fatalité» et rassure que le gouvernement, de son côté, «s'emploie à créer les conditions d'une prise en charge effective des jeunes dans le cadre du PND 2022-2026». Il y aurait donc des raisons d'espérer. Les solu-

tions existent, par exemple l'opérationnalisation, «sur instructions du Président de la République», des centres de rééducation et de réinsertion des jeunes de Bokania (dans la Cuvette) et d'Aubeville (dans la Bouenza). Aussi a-t-il lancé à la jeunesse un appel au ressaisissement, de sorte que, espère-t-il, «se réalise dans la paix, l'unité et le travail, le projet de société du Président de la République».

G.-S.M.

DEFENSE NATIONALE

Relever le défi de la gouvernance administrative et financière

Dans le cadre de la planification des activités prévues en 2023, une communication a été faite aux cadres et responsables sous tutelle par le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, le 13 janvier à Brazzaville. Avec en point de mire, l'amélioration de la gouvernance administrative et stratégique, le renforcement des capacités opérationnelles des programmes «défense du territoire et consolidation de la paix», «équipements et infrastructures», mais aussi, l'amélioration de la coopération militaire et du suivi du contentieux autour du programme «Stratégie, recherche et justice militaire».



Le ministre Charles-Richard Mondjo lors de sa communication

l'amélioration de la gouvernance administrative et stratégique, autour du «pilote des politiques du ministère de la Défense nationale. Le deuxième axe tient au renforcement des capacités opéra-

tionnelles des programmes «défense du territoire et de la consolidation de la paix» et «équipements et infrastructures». Pour le Programme défense du territoire et consolidation de la paix; relever le niveau de

discipline et de prise en main des hommes...

Quant au troisième axe, il concerne l'amélioration de la coopération militaire et le suivi du contentieux, autour du programme «Stratégie, recherche et justice militaire».

En définitive, le ministre Mondjo a fait remarquer que, la projection annoncée ne connaîtra sa pleine réalisation que «si nous résolvons certaines vulnérabilités structurelles».

Il a insisté sur certains défis à relever prioritairement. Le premier concerne la gouvernance administrative et financière; la stratégie sectorielle et l'appropriation de la réglementation relative aux marchés publics; certaines dispositions du statut général des militaires et gendarmes aux évolutions du statut général des agents de l'Etat et la discipline, «qui doit être cette année, une priorité pour chaque responsable organique et opérationnel».

A-P MASSAMBA.

SECURITE PRESIDENTIELLE

Le général Serges Oboa exhorte le personnel à la discipline et à la disponibilité

Promus au titre du premier trimestre de l'année en cours, 144 officiers et sous-officiers évoluant dans les structures opérationnelles de la Présidence de la République (Direction générale de la sécurité présidentielle et Garde républicaine) ont porté leurs insignes de grades. C'était, le samedi 14 janvier dernier, à l'esplanade du complexe sportif de Kintélé, sous la houlette du général de brigade Serges Oboa, conseiller spécial du Président de la République, directeur général de la sécurité présidentielle, qui a exhorté le personnel à la discipline et à la disponibilité. A ses côtés, se trouvait, le général de brigade Gervais Akouangué.



Port des galons à une promue par le général Serges Oboa

lement: huit capitaines et dix-sept lieutenants. Les sous-officiers supérieurs, il y en a eu, cinquante-deux au total, soit vingt-trois adjudants-chefs et vingt-neuf adjudants. Et les sous-officiers subalter-

nes, notamment les sergents chefs, étaient au total quarante-deux. L'adresse du général de brigade Serges Oboa a été l'un des points culminants de la cérémonie. Sans langue de

Après avoir passé les troupes en revue, et s'être rassuré de leur bonne tenue, la cérémonie pouvait effectivement commencer avec la lecture des textes de nomination des promus, par le colonel Patricien Gatsé Oko, Directeur des ressources humaines par intérim à la Garde républicaine. Avant, bien entendu, le port des insignes de grades.

Les généraux Oboa et Akouangué, ainsi que des invités de marque ont fait porter aux promus leurs nouveaux galons, dans une ambiance de gaieté. Dans l'ensemble, 144 promus ont été concernés: huit colonels; neuf lieutenants colonels et huit commandants, soient vingt-cinq officiers supérieurs. Comme officiers subalternes, vingt-cinq éga-

COUP D'OEIL EN BIAIS

Le ministre en charge des sports «vire» son DAAF
Une fois n'est pas coutume, le ministre en charge des Sports, Hugues Nguélonzé, n'est pas content et a tapé du poing sur la table. Il a limogé son DAAF (Directeur des affaires administratives et financières) par une note de service prise le 23 janvier 2023, expliquant que l'intéressé «est appelé à d'autres fonctions». Elle coïncide avec le retour de l'équipe nationale de football éliminée dès le premier tour de la phase finale du CHAN (Championnat d'Afrique des nations). Des vidéos montrent leur calvaire à l'aéroport d'Alger sur le chemin du retour à Brazzaville, et les révélations d'une télévision en ligne font état de soupçons de détournement de fonds qui seraient destinés aux Diables-Rouges pour, notamment, le «paiement des primes des joueurs», ainsi que «d'autres dépenses» de leur participation à cette compétition qui se déroule en Algérie. Vrai ou faux? On attend d'en savoir plus.

Une barbarie qui indigne profondément

Cinq personnes: quatre enfants et une femme, ont été tuées de manière barbare, au numéro 10 de la rue Loukanga à Kinoundi-barrage, un quartier de l'arrondissement 1 Makélékélé, à Brazzaville. Elles ont d'abord été ligotées, aspergées d'essence ensuite, et enfin brûlées par des bandits armés qui ont mis le feu qui a embrasé la maison. Ce sont des corps calcinés que les sapeurs-pompiers, arrivés sur les lieux quelques heures après, ont récupérés et déposés à la morgue. Le chef de famille, qui a survécu aux flammes avec deux autres de ses enfants, dit qu'il était sorti de la maison vers 1 heure du matin pour impératifs physiologiques. Au retour, grande a été sa surprise de voir au salon des braqueurs dont un était muni d'un PMAK, un autre d'une machette et le dernier d'un bidon d'essence. Ils lui auraient demandé là où il garde l'argent et récupéré environ 1 million de francs CFA. Ensuite, ils ont tenté de l'étrangler, mais il a résisté jusqu'au moment où les intrus ont été obligés de mettre le feu sur sa famille. Tout le monde est bouleversé par cet acte insoutenable. La Police a laissé entendre qu'il ne restera pas impuni. La population demande que l'Etat prenne ses responsabilités, en faisant régner la sécurité et la Justice.

Le pont sur la Louesse menacé d'effondrement

Le pont sur la Louesse, dans le département du Niari, a été construit il y a des décennies. Maintenant, il est menacé d'effondrement. Il ne tient plus que grâce aux grumes le soutenant, mais ils se sont affaiblis, exposant les usagers à une catastrophe possible. Le constat a été fait la semaine passée par le président du Conseil départemental du Niari. Il a attiré l'attention du Gouvernement sur le danger qui guette les populations sur ce pont en voie d'effondrement. Si l'on ne se dépêche pas de le réfectionner convenablement, le trafic sera inévitablement interrompu sur cet axe vital, non seulement pour des dizaines de camions grumiers, mais qui désenclave aussi une grande partie du département du Niari.

Un meurtre inexplicable à Brazzaville

Dans une parcelle située dans le périmètre de l'arrêt de bus «La Ferme», sur l'avenue de l'Unité africaine appelée communément Route Moukondo-Nkombo, un homme qui vivait uniquement avec son neveu a été retrouvé mort dans sa chambre, allongé dans le lit, en sous-vêtements et ligoté. L'infortuné serait probablement mort par étouffement, puisqu'on a trouvé des chiffons dans sa bouche, tandis que son nez était bandé. Son neveu, en rentrant chez lui, a constaté que le portail du domicile et la porte centrale de la maison étaient grandement ouverts. Tout était sens dessus-dessous au salon. Pris de peur, il a alerté sa mère et quelques membres de la famille qui ont accouru et fait la découverte macabre dans la chambre. On se perd en conjectures. Une enquête a été ouverte.

Des quartiers entiers risquent de disparaître à Brazzaville

Des quartiers entiers victimes cycliquement d'inondations et d'érosion, risquent d'être rayés de la carte de Brazzaville à la suite des grandes pluies qui tombent sur la ville. Il s'agit, par exemple, de Sadelmi et Intsali, deux quartiers du septième arrondissement, Mfilou-Ngamaba. Frappées par l'érosion, de nouvelles maisons et des édifices publics (un établissement scolaire privé notamment) ont été engloutis par les glissements de terrain à Sadelmi où, par ailleurs, un pylône électrique pourrait s'effondrer si rien n'est fait. A Intsali, après chaque de pluie, des rues sont transformées en torrent impétueux, et des maisons ensablées obligent leurs propriétaires à les abandonner et changer finalement de quartier. Il en est de même au quartier Simba Pelle et à d'autres, dans la partie septentrionale de la capitale. Ce phénomène est vieux de plus de deux décennies. Au rythme où les maisons y sont dévorées et ensablées, il n'en restera qu'un champ de ruine si les pouvoirs publics ne font pas quelque chose pour protéger les populations désemparées.

bois, il a exhorté les nouveaux promus à la disponibilité et surtout à la discipline: «En ce qui nous concerne, nous pourrions retenir trois axes: premier axe, la discipline. Le Chef suprême des armées a insisté sur la discipline, parce que sans discipline on ne peut rien faire. La discipline c'est la fondation de l'armée. Et si l'on tient compte de la spécificité des structures opérationnelles, nous disons oui, c'est un honneur de servir auprès du Chef de l'Etat. Mais, dans ce genre d'unités, on doit être discipliné, disponible, et adorer l'instruction. Le Chef suprême des armées, l'a rappelé lors du Réveillon d'armes», a-t-il

insisté. «Un militaire qui n'est pas discipliné, disponible et instruit ne peut pas prétendre changer de catégorie ou être choisi par le commandement pour une élévation», a prévenu le général Serges Oboa. Comme l'exige la tradition militaire, cette cérémonie s'est achevée par une parade qui a réuni des troupes des structures opérationnelles de la Présidence de la République. Côté jardin, il y a eu le baptême de quelques nouveaux lors de l'apéritif, consistant à asperger de boisson les nouveaux galons.

Alain-Patrick MASSAMBA

COOPÉRATION

Cinquante étudiants congolais bénéficieront d'une formation gratuite au Brésil

Dans le cadre des accords entre le Congo et le Brésil, une cinquantaine d'étudiants congolais vont bénéficier d'une bourse d'étude dans plusieurs universités du Brésil. La cérémonie de remise de leur attestation d'agrément s'est déroulée le 19 janvier à Brazzaville.

nous sommes. Ainsi, dans le souci de nous donner des formations adéquates, le Brésil a disposé 291 options dans plusieurs domaines. Excellence M. l'ambassadeur, par

Les cinquante étudiants boursiers iront se perfectionner en médecine, en relations internationales, administration et santé publique, ingénierie du pétrole et gaz, etc. Sélectionnés dans le cadre du Programme étudiants-convention de graduation (PEC-G 2023), ces étudiants ont reçu leur sésame pour le Brésil des mains de l'ambassadeur du Brésil au Congo, M. Renato Soares Menezes. Et également du représentant de la ministre de l'Enseignement supérieur, M. Aimé Christian Kayath. Le diplomate brésilien a précisé que le programme du PEC-G est un programme offert gracieusement par le gouvernement brésilien dans le cadre de l'accord culturel, scientifique et technologique signé entre le Brésil et le Congo. Il offre l'opportunité à des jeunes étudiants congolais de faire un parcours de graduation au Brésil, dans une des universités, dans les différentes régions du pays.



Une étudiante recevant son attestation d'agrément (Ph ADIAC)

«Pour aller étudier dans un pays étranger, lointain, dont on ne domine pas la langue, il faut avoir un esprit aventurier. Voilà la première caractéristique louable de ces étudiants. Ils ont sûrement aussi du courage, de la confiance en eux-mêmes et sont en voie de maturité, de laisser la jeunesse pour devenir des hommes et des femmes adultes, bien qu'encore jeunes.

Et ils ne retourneront au Congo que changés, après trois, quatre ou plusieurs années passées au Brésil. Chers parents, vous verrez vos enfants revenir comme des professionnels, prêts à prendre des fonctions sociales pour le bien-être de leurs familles et de leur nation. Ça, sans parler de ceux qui vont choisir peut-être de rester au Brésil, ce n'est pas le but, mais ça arrive quand-même», a souligné l'ambassadeur du Brésil. Une des étudiantes bénéficiaires, Sahara Staline, se dit reconnaissante au Brésil pour les opportunités offertes. «Nous louons vivement l'initiative du gouvernement brésilien pour cette offre grandiose et magnifique, chaque année, aux étudiants congolais que

ma voix, je vous transmets les remerciements des étudiants congolais, car après nos formations, en rentrant chez nous, nous serons comptés parmi les hauts cadres de la République du Congo et contribuerons à l'avancement de notre pays. Ainsi, nous sommes plus que contents et remercions vivement le gouvernement brésilien pour avoir initié ce programme de coopération entre les deux pays». A noter, pour sa brève histoire, que le programme PEC-G 2023 entre le Congo et Brésil a débuté en 2012.

Réguy Richinel OKANGUI (Stagiaire)

PRIMATURE

Le directeur régional de l'Unesco pour l'Afrique centrale chez le Premier ministre

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso a reçu en audience, le 19 janvier dernier, le directeur régional de l'Unesco pour l'Afrique centrale, Mr Paul Coustère, accompagné du coordonnateur résident du système des Nations-Unies, Chris Mburu, et de la représentante de l'UNESCO au Congo, Mme Fatoumata Marega. Les trois ministres en charge de l'Education et la ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, étaient présents.

évoqué les questions mémorielles de la baie de Loango sur la traite des esclaves en lien avec les perspectives d'inscription peut-être des sites, puisqu'il y a, en même temps, du patrimoine culturel et naturel. En plus, de réserves de biosphère de l'UNESCO qui existe au

«Nous avons parlé des grands chantiers et du baptême de feu que nous avons traversé ensemble pendant la période de la COVID-19. L'UNESCO était aux côtés du Congo pour assurer la continuité éducative et la tenue des examens. Au-delà, nous avons toutes les perspectives d'insertion au service du Plan national de développement du continuum: éducation-formation-insertion-jeunesse. Nous avons aussi abordé les grands dossiers environnementaux avec un calendrier très riche en 2023. Le Congo va abriter en juin, le sommet des trois grands bassins mondiaux pour tenir les promesses ou répondre aux défis posés par les COP 27 et 15. L'UNESCO sera là aux côtés du Gouvernement», a-t-il déclaré à sa sortie d'audience.



Paul Coustère

Les deux interlocuteurs ont également parlé des enjeux

culturels, notamment de la volonté du Chef de l'Etat de revitaliser le Festival panafricain de musique (FESPAM), après l'inscription de la rumba au patrimoine immatériel de l'UNESCO. «En collaboration avec la RDC, l'événement mérite d'être célébré en 2023. Nous avons aussi

Congo, il faut peut-être voire l'extension de ces zones au service, non seulement de la préservation d'un héritage, mais aussi d'un développement économique et social soutenable», a-t-il conclu.

KAUD



Objet	Fourniture et installation d'un système de panneaux solaires photovoltaïques
Date de l'appel d'offres	26 Janvier 2023
Nouvelle Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	24 Février 2023 à 12 heures
Numéro de référence	23_RFGS_243716

Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops («CRS»), est l'agence d'aide humanitaire et de Développement d'Outre-Mer de la Conférence Episcopale des Evêques des Etats Unis d'Amérique. CRS a été créé en 1943 et travaille dans plus de 100 pays à travers le monde avec ses partenaires locaux pour trouver des solutions durables à la souffrance et à la pauvreté dans le domaine des urgences, de la santé, de l'éducation, du VIH/SIDA, de l'agriculture, de l'eau, de la microfinance et de l'édification de la paix.

Recherche un prestataire de services pour la fourniture et l'installation d'un système de panneaux solaires au bureau de CRS.

Les offres doivent contenir :

- 1- Les Documents administratifs
- 2- Une Offre Technique
- 3- Une offre Financière

L'offre technique devra contenir les éléments ci-dessous :

- Références de marchés similaires obtenus les trois dernières années, appuyées par des attestations de services rendus et des contacts téléphoniques et adresses emails des personnes

ayant géré ces contrats/marchés (Voir Annexe E du DAO)

- Preuves de capacité financière (attestation bancaire ou bilans financiers des 3 dernières années ressortant les chiffres d'affaires)
- Liste et qualifications du personnel clé affecté aux chantiers (avec les CVs)
- Le plan d'approvisionnement (Voir Annexe G du DAO) ;
- Les fiches techniques des équipements à installer
- Le planning d'exécution des travaux ;
- Proposition du plan de maintenance annuelle du système.

Les détails sur la composition des offres sont fournis dans le dossier d'appel d'offre.

Les candidats intéressés peuvent retirer le dossier d'appel d'offre au bureau de CRS sis Près de l'Ecole Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville. Ils peuvent également en faire la demande par email sur bidcg@crs.org. Les offres peuvent être soumises manuellement au bureau de CRS ou par voie électronique à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **24 Février 2023 à 12h00**.

Objet	RECRUTER DE 135 AGENTS ASSOCIATIFS ET 37 SUPERVISEURS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS NMF3 ET C19RM DU FONDS MONDIAL 2021-2023
Date de l'appel d'offre	23_RFGS_243253
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêts	15 Février 2023
Numéro de référence	

1. Introduction

La République du Congo, comme la plupart des pays en voie de développement, fait face à des grands défis liés à la santé en général et plus particulièrement ceux liés à la santé maternelle et infantile dont le niveau d'atteinte des principaux indicateurs est faible.

Pour contribuer à améliorer le niveau de ces indicateurs, le Congo bénéficie des subventions NMF3 et C19RM 2021-2023 du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le paludisme (FMSTP) dont les interventions visent entre autres à renforcer la lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose, la COVID-19 et le système de santé y compris le système communautaire.

Dans le cadre de ces subventions, la Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la santé (POSCO), sous la coordination de la DGSSA et l'appui de CRS, souhaite recruter 135 agents associatifs et 37 superviseurs communautaires sur l'ensemble des départements du Congo

2. Processus de soumission

Le Dossier d'Appel d'Offres est à retirer :

- Pour le département de Brazzaville

Siège de la POSCO, sis 2191 rue Motaba, (derrière 5 à sec, vers le mur de l'aéroport), Plateau des 15 ans, Mougali au bureau de CRS, Près de l'école Remo sur l'Avenue du Tribunal (Arrêt tourisme, quartier Air Afrique) Centre-ville à Brazzaville.

- Pour les autres départements

Sièges des antennes départementales des Sous récipiendaires (SR) de CRS dans chaque département dont les chefs d'antennes peuvent être contactés directement aux numéros de téléphone suivants :

N°	Départements	Localité	Structures ou SR concernés	Contacts téléphoniques
1	Pointe-Noire	Pointe-Noire	CARITAS	05 770 41 49
2	Kouilou	Pointe-Noire		06 657 4657 / 04 448 2721
3	Niari	Dolisie		06 899 6888 / 04 431 0878
4	Bouenza	Nkayi		06 973 0018 / 05 573 61 11
5	Lékoumou	Sibiti	Club Jeunesse Infrastructures et Développement (CJID)	06 969 63 63/06 452 94 97
6	Pool	Kinkala		05 527 16 17/06 638 91 57
7	Plateaux	Djambala		06 806 99 34
8	Cuvette	Owando	Médecins d'Afrique (MDA)	05 027 51 50/06 655 68 64
9	Cuvette-Ouest	Ewo		05 558 76 97/ 06 495 67 85
10	Sangha	Ouessou		05 525 15 70 / 06 988 12 75
11	Likouala	Impfondo		06 926 60 50/06 627 99 01 / 05555 57 13

A. Soumission des dossiers de candidature en ligne :

Toute soumission en ligne ou par mail se fera à l'adresse bcapasco@gmail.com avec le titre du poste suivi du district sanitaire concerné comme objet du message "Recrutement au poste de ... (précisez le titre du poste, le district sanitaire ou la structure sanitaire de rattachement)".

FORUM ECONOMIQUE MONDIAL DE DAVOS

Mieux coopérer dans un monde fragmenté

La 53^e édition du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, la première depuis la crise du COVID-19, s'est tenue du 16 au 20 janvier 2023. Le thème principal a mis en avant la nécessité de mieux «coopérer dans un monde fragmenté». La manifestation a été marquée par la participation la plus élevée jamais enregistrée depuis l'avenement du forum en 1971.

Ce rendez-vous annuel a réuni 2700 dirigeants de gouvernements, d'entreprises et de la société civile, avec au menu la guerre en Ukraine et l'avenir du commerce mondial après la levée des restrictions en Chine ainsi que d'autres thématiques préoccupantes. Il a été aussi question de centrer les débats sur les possibles solutions et alternatives de la coopération public-privé pour remédier aux problèmes les plus urgents au monde, de relever les défis majeurs pour une planète durable d'ici la fin de la décennie. Davos a également été l'occasion pour les dirigeants du monde de



Une réunion annuelle consacrée à l'économie mondiale

s'unir pour agir en vue de faire face, d'une façon interdépendante, aux problématiques liées à l'énergie, au climat, à l'investissement, au commerce et à l'infrastructure, à l'emploi, à la coopération géopolitique dans un monde multipolaire. Un accent particulier a été mis sur la diversité des sexes et de la géographie dans la plupart des interventions. Les différents intervenants ont proposé des solutions concrètes pour combattre les effets d'une crise multiforme qui menace la vie

économique des populations et favorise les inégalités.

L'ONG Oxfam a, dans son dernier rapport présenté lors de ces assises, mis l'accent sur l'écart grandissant entre les plus riches et les plus pauvres. L'ONG propose, entre autres, de taxer davantage les entreprises et leurs dirigeants pour réduire cette inégalité dans un système économique mondial, profitant majoritairement à une minorité de riches, au détriment d'une très grande partie de la population et, en premier lieu, des

plus pauvres. Le rapport d'Oxfam appelle également à diviser le nombre des milliardaires par deux d'ici 2030.

Diverses personnalités sont intervenues lors des assises, au nombre desquelles le fondateur de Davos Klaus Schwab qui a plaidé «pour ne pas perdre de vue que la mondialisation et le libre-échange demeurent le moyen le plus efficace de générer une croissance non inflationniste». La présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen a dénoncé «les tentatives agressives et les pratiques déloyales visant à attirer à coup de subventions les capacités industrielles de l'Europe». La présidente de la Banque centrale européenne (BCE), Christine Lagarde, a affirmé: «L'activité économique en zone euro a ralenti par rapport à 2022, mais sera bien meilleure cette année». Le Premier ministre ivoirien, Patrick Achi, a donné la position de son pays, sur un certain nombre de points, liés à la bonne marche de la planète, d'autres dirigeants d'Afrique se sont, eux aussi, exprimés.

Alain-Patrick MASSAMBA

ITALIE-CONGO

Jumelage entre Gualdo Cattaneo et Kingoué

Après avoir présenté ses lettres de créances le 12 janvier dernier au président italien Sergio Mattarella, marquant son installation officielle, le nouvel ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en Italie Henri Okemba, a effectué sa première visite de travail hors de Rome. Il s'est rendu le 18 janvier 2023 à Gualdo Cattaneo, commune rurale de 500 habitants dans la région de l'Ombrie, au centre de l'Italie. Le but était d'envisager un jumelage entre cette commune et la localité de Kingoué, sous-préfecture du département de la Bouenza, au Sud-ouest du Congo. Invité par le maire de cette localité, Enrico Valentini, l'ambassadeur du Congo a conduit une délégation de six personnes. Ce déplacement a eu pour but la rencontre avec les membres de l'association «Casa del cuore-Amici del Congo» (Maison du cœur-Amis du Congo) afin de s'imprégner des activités qu'elle mène au Congo, particulièrement dans la sous-préfecture de Kingoué.



De g. à dr: Enrico Valentini, Henri Okemba et Mgr Daniel Mizonzo

Le jumelage envisagé entre les deux localités se fonde sur le processus de coopération décentralisée initié depuis 2012 par l'abbé Ghislain Ngamouna, prêtre du diocèse de Nkayi, promoteur de l'association, et les jeunes volontaires italiens à l'occasion d'un séjour en Italie. Cette rencontre a été honorée de la présence de l'évêque de Nkayi, Mgr Daniel Mizonzo, et de deux prêtres congolais en mission en Italie. La délégation a été accueillie respectivement par le maire, le curé de la paroisse de Gualdo Cattaneo et les membres de l'association «Casa del cuore-Amici del Congo» au siège de la commune.

Dans son mot de bienvenue, le maire de Gualdo Cattaneo s'est félicité du rapprochement entre sa commune et la sous-préfecture de Kingoué. Le maire a promis de ne ménager aucun effort pour aider Casa del cuore-Amici del Congo en vue de bénéficier des fonds de l'Union européenne (UE) dans l'objectif de soutenir la construction d'une école dans cette commune destinée à accueillir les élèves en provenance du centre d'accueil de Kingoué.

Le maire a par ailleurs affirmé que la commune de Gualdo Cattaneo s'est engagée à fournir un tracteur pour appuyer les activités agropastorales de l'association à Kingoué et ses environs. Il a, dans la perspective de la signature de l'accord de jumelage entre les deux localités, promis d'effectuer personnellement un voyage au Congo en août 2023, en compagnie des membres de l'association. Le maire de Gualdo Cattaneo a informé la délégation des contacts pris avec les autorités du ministère italien des Affaires étrangères. Mme Sara Peppucci, vice-présidente de l'association, a fixé l'auditoire sur la genèse et les activités menées par celle-ci depuis sa création en 2012.

L'association Casa del cuore-Amici del Congo est une personne morale de droit privé italien fondée par un groupe de jeunes bénévoles ombrois, grâce à l'amitié les liant à l'abbé Ghislain Ngamouna. Elle œuvre dans l'humanitaire, notamment dans l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, des orphelins, des enfants et des jeunes en situation de précarité et de vulnérabilité en zones rurales et urbaines, en vue de leur éducation, insertion et réinsertion sociales et intégration dans le monde du travail en toute dignité.

Parmi les réalisations au Congo, l'association a construit un orphelinat à Kingoué qui accueille actuellement 20 orphelins âgés de 5 à 12 ans, une école maternelle et une école primaire ouvertes depuis 2019. Elle s'emploie dans la formation éducative de près de 600 enfants depuis 2013, la construction d'un forage d'eau potable et des toilettes publiques, ainsi que le soutien sanitaire et alimentaire.

Prenant la parole, l'ambassadeur Henri Okemba a tenu à remercier, au nom du gouvernement de la République du Congo, le maire et les membres de l'association pour l'accueil et le travail abattu. Il a promis de suivre avec intérêt et accompagner les activités de la structure qui sont en adéquation avec la politique de décentralisation et de développement local prônée par le président Denis Sassou Nguesso. Il a précisé que la coopération décentralisée figure parmi les priorités de la feuille de route qu'il a déclinée lors de sa prise de contact avec le personnel de l'ambassade.

Henri Okemba s'est dit particulièrement heureux et déterminé à travailler avec la commune de Gualdo Cattaneo, le diocèse de Nkayi, les autorités du département de la Bouenza, de la sous-préfecture de Kingoué et l'association Casa del cuore-Amici del Congo pour l'aboutissement des projets envisagés. Il a plaidé pour que ce grand chantier soit étendu à d'autres localités du Congo.

De son côté, Mgr Daniel Mizonzo a remercié les hôtes et précisé que l'administration, l'Eglise et la société civile travaillent toutes pour le bien-être du même peuple. Une réception organisée en l'honneur de la délégation par le maire de la commune de Gualdo Cattaneo a clôturé la visite.

Ce rapprochement qui est à mettre à l'actif de l'Association Casa del cuore-Amici del Congo, sera formalisé, dans un proche avenir, par la signature d'un accord de jumelage.

Aristide Ghislain NGOUMA

Membres fondateurs de l'Association

Jenny Peppucci, Ghislain Ngamouna, Sara Peppucci, Rosa De Filippis, Helena Mazza, Santina Adamo, Cristina Giancarlini, Agnese Vinciarelli, Vanessa Stufiera, Massimiliano Moriconi, Rachele Bruschi, Michela Bolzani, Gianluca Cassano, Michele Bucceri, Debora Gaggiotti, Luca Santi, Arianna Carboni, Claudio Fratini, Sofia Corrieri et Jessica Alunni

COOPERATION MILITAIRE

Le Burkina Faso exige le départ des troupes françaises

Après le flou entretenu autour du maintien ou non des militaires français au Burkina Faso, le porte-parole du gouvernement de transition Jean-Emmanuel Ouédraogo a levé l'équivoque, lundi 23 janvier 2023, en confirmant le départ des troupes françaises basées dans le pays, dans un délai d'un mois. Le gouvernement burkinabè s'inspire, à n'en point douter, du Mali qui, quelques mois auparavant, avait débouté l'armée française de son territoire, faute des résultats concluants dans la lutte contre le terrorisme islamique qui écumait une bonne partie de cette région d'Afrique subsaharienne.



Le porte-parole du gouvernement de transition du Burkina

du Burkina Faso demandant le retrait de la force Sabre, dans l'entourage du ministère français des Armées et de l'Etat-major, ces déclarations n'ont pas été commentées.

«Tant que le capitaine Traoré, président de la transition burkinabè lui-même ne s'exprime pas sur le sujet, tout départ de la force Sabre est prématuré. Il n'y a pas de sujet», selon la France.

La position française vise sans doute à gagner du temps, un temps précieux car les accords de défense signés en 2018, entre Paris et Ouagadougou, stipulent en effet qu'un départ des forces françaises doit être effectif, un mois jour pour jour, après la demande des autorités burkinabè. Or, un mois pour déplacer un effectif d'environ 400 soldats, c'est court, «trop court», à entendre les experts.

Gaule D'AMBERT

GABON

Décès inopiné du ministre des Affaires étrangères

Le ministre des Affaires étrangères gabonais, Michaël Moussa Adamo, est décédé, vendredi 20 janvier 2023 à Libreville, suite à un malaise cardiaque dans une salle d'attente du palais présidentiel, lors du Conseil des ministres où il s'était rendu pour y prendre part. Aux commandes de la diplomatie gabonaise depuis mars 2022, il était un proche du président Ali Bongo Ondimba.

Selon le gouvernement, «rapidement pris en charge par les équipes médicales, il a été conduit par véhicule médicalisé à l'hôpital des instructions des armées Omar Bongo Ondimba. Admis en soins intensifs et malgré les efforts des spécialistes, le décès a été constaté à 12h12».

Rendant hommage à son ministre des Affaires étrangères, le président gabonais Ali Bongo Ondimba a ainsi salué sa mémoire: «Notre ministre des



Michaël Moussa Adamo

Affaires étrangères, Michaël Moussa Adamo, s'en est allé ce jour. Il était un grand diplomate, un véritable homme d'Etat. Pour moi, il était d'abord un ami, loyal et fidèle, sur lequel, j'ai toujours pu compter. C'est une perte immense pour le Gabon».

Le Premier ministre Alain Clau-

de Bille-By-Nze a, lui aussi, salué la mémoire du ministre décédé: «Le Gabon est en deuil. Je présente les condoléances et la compassion du gouvernement à la famille éprouvée».

C'est en 1981 que Michaël Moussa Adamo a débuté sa carrière comme journaliste. Une année plus tard, il est admis à l'Université de Boston aux Etats-Unis où il obtient une maîtrise en relations internationales et communication. En l'an 2000, il est nommé directeur de cabinet du ministre de la Défense de l'époque, Ali Bongo. Une amitié franche et sincère est née entre les deux hommes. Lorsqu'Ali Bongo est élu président du Gabon, Michaël Moussa Adamo est promu conseiller spécial. En 2011, il est nommé ambassadeur du Gabon aux Etats-Unis d'Amérique, poste qu'il quitte en janvier 2020 quand il est appelé au gouvernement comme ministre de la Défense. En mars 2022, il devient ministre des Affaires étrangères.

A.-P MASSAMBA

53^e SEMAINE DE PRIÈRE UNIVERSELLE POUR L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

«Apprenez à faire le bien, rechercher la justice»

C'est sur ce thème tiré du texte d'Ésaïe chapitre 1 verset 17 que se célèbre la 53^e Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens. Elle a débuté le jeudi 19 janvier 2023, par le culte des ouvriers apostoliques des cinq confessions religieuses (catholique, protestant, salustiste, évangélique luthérienne et orthodoxe), membres du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo (COECC), en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville.

Animé par la chorale Cardinal Emile Biayenda, ce culte était présidé par le pasteur Alain Juste Gonard Bakoua, président en exercice du COECC. En présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville; du commissaire Eugène Bamanabio, chef du territoire de l'Armée du salut au Congo; des représentants des Eglises évangéliques luthériennes et Orthodoxe au Congo, pasteur Ngakosso et père Jacob Miyokélé Tsoumou. Les journées du vendredi 20 et samedi 21 janvier ont été réservées aux cultes des mamans et des



Pasteur Alain Juste Gonard Bakoua, président en exercice du COECC

jeunes. Pendant une semaine, du 23 au 27 janvier, les fidèles



Les ouvriers apostoliques pendant le culte

chrétiens issus des trente-sept secteurs que comptent le département de Brazzaville et sa périphérie méditent sur divers thèmes: «Regardez les pleurs des opprimés», «Chanter un chant du Seigneur en terre étrangère», «Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits...c'est à moi que vous l'avez fait», «Ce qui est aujourd'hui ne doit pas ob-

ligatoirement le rester», «La justice qui rétablit la communion».

Le culte de clôture de cette 53^e Semaine de prière universelle pour l'unité des chrétiens interviendra le samedi 28 janvier, en la Basilique Sainte Anne du Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a reçu les vœux de nouvel an du clergé et des fidèles laïcs

Comme il est de tradition à la fin de chaque année, le 31 décembre, en la célébration de la Saint Sylvestre, le clergé de l'archidiocèse de Brazzaville, le bureau diocésain de l'apostolat des laïcs (BDAL), les conseils pastoraux paroissiaux, les bureaux diocésains des mouvements d'apostolat et les individualités, présentent les vœux de nouvel an à Mgr l'archevêque. Cette tradition a été respectée ce samedi 31 décembre 2022, en la cathédrale Sacré-Cœur, au cours de l'eucharistie présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.



NN.SS Javier Herrera Corona et Bienvenu Manamika Bafouakouahou



Les consacrés et les fidèles laïcs pendant les vœux

Entouré de Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, des secrétaires généraux de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et de l'association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) et des vicaires épiscopaux. Tous les prêtres œuvrant dans l'archidiocèse ainsi que ceux des autres diocèses de passage à Brazzaville étaient présents. Dans son homélie et en rapport avec le texte de Jean 1, 1-18, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué que le Christ qui est né dans la mangeoire à Noël, est la version parfaite de l'obéissance. «Jésus est la vie. Au commencement était le verbe. Et le verbe était auprès de Dieu. Aimez les autres. Que chacun de vous ne soit pas préoccupé de ses propres intérêts; pensez aussi à ceux des autres. Ayez en vous les dispositions qui sont dans le Christ-Jésus. Soyez humbles et obéissants. Dans sa première lettre, Saint Jean nous met en garde contre la tentation de nous laisser dérouter par d'autres chemins. Mes enfants comme vous l'avez appris, il y a des maintenant beaucoup d'anti-Christ; ils sont sortis de chez nous mais ils n'étaient pas des nôtres; s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous. Mais pas un d'entre eux n'est des nôtres. Gare aux imposteurs dans l'Eglise, gare aux traîtres internes à l'Eglise, gare à la divagation savamment préparée. Des errements spirituels sont constatés partout et nous devons les combattre. Cet enfant couché dans la crèche est ton seul chemin, il est l'unique vérité que tu dois chercher et il est la vie. Jésus-Christ est le chemin, la vérité et la vie», a dit Mgr Bienvenu Manamika.

Après le chant d'action de grâce, l'occasion a été au clergé diocésain et missionnaire de porter son regard sur l'évolution de la pastorale d'ensemble, surtout après les assises de l'assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA) qui ont balisé le chemin de la synodalité pour construire ensemble l'Eglise, en mettant tout en commun. L'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal, modérateur de la Curie et chargé du clergé, a fait un constat encourageant en cette fête de la Saint Sylvestre. «Excellence Mgr l'archevêque, raviver en nous cette flamme de l'espérance pour que nous soyons obéissants. Des retombées sont énormes sur la crise de l'Ukraine où le panier de la ménagère s'amaigrisse, les Bébés noirs terrorisent les populations dans les quartiers. Maintenant vous avez tous les leviers de Gouvernance et tous les ingrédients sont réunis pour mener à bien la pastorale pour une marche synodale: Conseil des consultants, Conseil épiscopal, Conseil presbytéral, Conseil pastoral diocésain, Conseil pour les affaires économiques. A travers les dix doyennés que compte l'archidiocèse, notre responsabilité baptismale nous exige d'être plus proche de nos chrétiens», a souligné l'abbé Donatien Bizaboulou.

Répondant au vicaire épiscopal, modérateur de la Curie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, tout en félicitant le clergé et les mouvements d'apostolat, a réaffirmé sa détermination à œuvrer dans la dynamique des conclusions de l'ASOA, malgré quelques fléchissements de la part de certains prêtres qui n'arrivent pas à s'adapter aux normes nouvelles.

Pascal BIOZI KIMINOU

INSTALLATION DES CURES

DOYENNE SAINTE ANNE/PAROISSE SAINT ESPRIT DE MOUNGALI

L'abbé Yvon Ndalla dans ses fonctions de curé doyen

Le dimanche 8 janvier 2023, dimanche de l'Épiphanie ou la manifestation de Jésus aux nations païennes à travers les rois Mages, a été marqué par la visite de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, à la paroisse Saint Esprit de Mougali. Les fidèles laïcs en grand nombre arborant l'uniforme paroissiale étaient en liesse, heureux de accueillir leur pasteur venu les fortifier dans la foi. A cette occasion, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a installé dans ses fonctions de curé doyen du doyenné Sainte-Anne et



Yvon Ndalla.

curé de la paroisse, l'abbé Yvon Ndalla. La chorale Saint Esprit (Langue de feu et La Colombe), en alternance



L'équipe presbytérale autour du curé

avec la scholas populaire et les amis du grégorien, ont assuré l'animation liturgique de cette messe, à laquelle

avait pris part M. Batantou, administrateur-maire de Mougali, le 4^{ème} arrondissement de la ville capitale.

Le nouveau curé est né le 29 juillet 1971 et a été ordonné prêtre le 7 juillet 2007, par Mgr Anatole Milandou, ar-

chevêque métropolitain de Brazzaville.

P. B. KIMINOU

DOYENNE SAINT PIE X/PAROISSE NOTRE DAME DU BON REMEDE DE NGAMPKO

Le père Jospin Bouetoumoussa, curé

Dimanche 15 janvier 2023, la communauté paroissiale de Notre-Dame du Bon remède de Ngampoko, un quartier de Mayanga dans la banlieue sud de Brazzaville, dans le 8^{ème} arrondissement Madibou, a accueilli l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal, modérateur de la curie et chargé du clergé venu installer dans ses fonctions de curé, le père Jospin Bouetoumoussa de la Congrégation des Trinitaires. La chorale source d'eau vive et la scholas populaire de cette paroisse ont assuré l'animation de la messe à laquelle avait pris part l'abbé Renaud Silvére Kinzonzi, curé doyen du doyenné Saint Pie X, les pères Amour Mouzabakani, ministre vacarier et Constant Nganga Silaho, 1^{er} conseiller du vicariat trinitaire Sainte Agnès d'Afrique centrale. M. Robert Dianbakana, vice-président du Conseil pastoral paroissial a, au début de la messe, indiqué



L'église de Ngampoko en construction nécessite un soutien

que la paroisse Notre-Dame du Bon remède de Ngampoko est en pleine construction de son église. Ce processus d'affermissement de la pastorale enclenché depuis quelques années mérite un soutien financier et une aide supplémentaire tous

azimuts de la part des bienfaiteurs et des hommes de bonne volonté. «C'est une église de 26 m de long et 20 m de large qui sort de terre dans ce grand quartier en plein épanouissement dont le lotissement bat son plein de manière accélérée avec



Le père Jospin Bouetoumoussa

des grandes constructions. Une opération dite «deux chrétiens une tôle» a été lancée et qui s'effectue normalement».

Dans son homélie, l'abbé Donatien Bizaboulou a réprécisé les trois fonctions du prêtre: enseigner et prêcher la Parole de Dieu; enseigner, gouverner et sanctifier le peuple de Dieu de Ngampoko en apportant la lumière.

La paroisse Notre-Dame du Bon remède de Ngampoko compte seize mouvements d'apostolat, parmi lesquels, la chorale source d'eau vive et la Scholas populaire. Ces deux mouvements ont reçu les félicitations de l'abbé Donatien Bizaboulou pour leurs prestations, malgré le faible pourcentage des membres. Vers la fin de la messe, le père Jospin Bouetoumoussa a invité la chrétienté de Ngampoko à ne pas se laisser dans les cotisations, au

contraire, il faut redoubler d'efforts pour achever l'œuvre de construction de l'église déjà amorcée afin d'être à l'abri des intempéries. Il a invité les hommes de bonne volonté à venir en aide à la paroisse. A signaler que le père Jospin Bouetoumoussa est né le 27 décembre 1989 à Brazzaville. Il a été ordonné prêtre le 21 décembre 2019, par Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville

P. B. K.

CARITAS POINTE-NOIRE

Des personnes du troisième âge assistées

Assister et aider les personnes du troisième âge de la ville océane à bien passer les fêtes de fin d'année et du nouvel an, c'est le credo que s'est donné Caritas Pointe-Noire, en partenariat avec la société pétrolière Chevron Congo qui a organisée la deuxième édition de son programme alimentaire. Celle-ci a rassemblé 200 personnes du troisième âge le jeudi 22 décembre 2022, en l'église Saint François d'Assise pour une messe d'action de grâce. L'eucharistie était présidée par Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. Il était entouré des abbés Alain Loemba Makosso, vicaire général de Pointe-Noire; Luc Poaty, directeur de Caritas Pointe-Noire et Luis Pambou, curé de la paroisse Notre Dame de l'Assomption.



Les heureux bénéficiaires

de la cohésion sociale. Nous devons apprendre de cette Parole de Dieu l'humilité, car

Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz a, dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Luc chapitre 1 verset 46 à 56, rappelé que l'Église portait son attention envers les pauvres, à l'image

de Jésus-Christ parcourant la Galilée et autres destinations pour annoncer l'évangile. «Le partage est la fondation de la grandeur humaine, le socle éternel d'une grande communauté et le facteur déterminant

l'orgueil ne sert à rien et les apparences ne servent pas non plus à rien. Nous sommes appelés aujourd'hui à imiter le Seigneur, savoir reconnaître ses bienfaits, comme Anne», a indiqué Mgr l'archevêque.

Vers la fin de la célébration, des kits alimentaires composés du riz, du poisson salé, des packs d'eau minérale, des pâtes et autres, ont été distribués. L'occasion était donnée au directeur de Caritas Pointe-Noire, de louer le partenariat qui le lie avec la société Chevron Congo et pour les efforts consentis pour que les personnes du troisième âge ne soient pas abandonnées à leur triste sort en cette période des fêtes de fin d'année et du nouvel an. Il a salué l'engagement de leur partenaire Chevron Congo qui les accompagne toujours dans cette initiative au profit des populations démunies de Pointe-Noire. «Notre volonté à nous, c'est de penser aux pauvres. Et ce geste d'aujourd'hui rentre dans le cadre de l'accompagnement des personnes vulnérables. Cette année qui s'achève, en rapport avec les orientations de Mgr l'archevêque, nous avons mis un accent particulier sur les personnes vulnérables du troisième âge. Le geste que nous venons d'accomplir, montre la solidarité de la société Chevron Congo envers les personnes du troisième âge à bien passer les fêtes de fin d'année», a souligné l'abbé Luc Poaty.

Pour sa part, l'abbé Alain Loemba Makosso a indiqué que les personnes du troisième âge font partie des priorités de l'archidiocèse, grâce au partenariat entre Caritas et la société Chevron-Congo, un partenaire toujours disponible pour soutenir l'Église de Pointe-Noire.

Un des bénéficiaires, M. Martin Diakoua, a remercié Caritas Pointe-Noire et la société Chevron-Congo pour ce geste combien significatif.

A rappeler que le partenariat entre Caritas Pointe-Noire et la société pétrolière Chevron Congo existe depuis deux ans, avec pour point de mire, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables ainsi qu'au bien-être des populations de la ville de Pointe-Noire.

MEDITATION DU 4^e DIMANCHE ORD. A

«Le Bonheur pour Tous, c'est ce qu'il nous veut ce Jésus-Christ»

Textes: So.2, 3; 3, 12-13 / Ps.145 / 1 Co.1, 26-31 / Mt.5, 1-12a

Frères et sœurs! Nous lisons aujourd'hui un des textes peut-être les plus célèbres mais aussi les plus déroutants des Évangiles en particulier les synoptiques. En effets, les huit béatitudes sont rapportées par Matthieu et Luc, mais chacun avec une tendance topographique qui diffère. Si chez Luc la promulgation de la Loi des Béatitudes se fait sur la Montagne, Matthieu quant à lui, attend que Jésus soit descendu de la Montagne pour le mettre à la manœuvre législative. Les deux évangélistes par ailleurs, conçoivent de façon très significative la position géographique: sur ou à proximité de la «montagne». N'oublions pas, que Moïse avait reçu la première Loi sur la montagne du Sinaï et, redescendu, l'avait transmise à Israël. Peut-être que parallèlement au récit mosaïque, Matthieu et Luc veulent nous dire que Jésus nous donne aussi une Loi nouvelle, reçue de Dieu. Alors que le décalogue commence à souffrir de l'usure du temps, du relativisme et des déviations de la part des judaïsant pour ne citer que l'amalgame des Pharisiens, Docteurs de la loi et Scribes. Lesquels s'inscrivaient dans un formalisme évasif avec son fondamentalisme nocif. Oui! Au temps de Jésus, la Loi ancienne commence à accuser des tares et à franchir les limites établies pour rester dans le domaine de l'amour, la charité, l'humilité et la justice. «Heureux ceux qui...»! Remarquons que les Béatitudes comme Loi nouvelle, nous ouvre des horizons nouveaux. Nous annoncent la réalité d'un bonheur qui ne sera vécue et effective que dans la «consolation, la satisfaction matériel et la perfection spirituelle».

Une fois de plus, il va falloir descendre du Sinaï et marcher vers la terre promise: le monde de notre temps, avec ses nombreux défis et tous les enjeux qui n'attendent que notre expertise chrétienne. Matthieu insiste sur la «Descente», car pour le juif pratiquant qu'il est, il sait que le «Ciel, c'est le Ciel de Dieu et aux hommes la Terre»! Si Jésus insiste tant pour nous dire que l'instant présent est aussi un temps de bonheur, c'est bien pour dissuader ceux qui savent toujours renvoyer à demain ce qui peut se faire «ipso facto». C'est sur terre que nous sommes appelés à vivre les prémices de la «félicité céleste», en attendant les réjouissances en toute splendeur là haut. Autrement, l'avenir est dans le présent, mieux «le déjà là, pas encore là». Voilà ce qui restera incompris pour beaucoup parmi ceux qui pensent que le bonheur que Dieu nous promet n'est que projection «post-mortem».

Ainsi donc, ce texte à l'allure d'un discours de type programme de société, nous expose une prédication structurée et très élaborée. Bref, c'est une leçon magistrale sous le thème bien connu: «le Sermon sur la montagne». On peut le dire, c'est «la perle», le résumé de l'Évangile de Matthieu car tout y est. On dirait, la charte du chrétien ou le portrait narratif du Christ lui-même. On y relève une dose d'humilité que d'ailleurs, Sophonie n'a pas manqué d'éclaircir dans la première lecture: avec l'importance donnée à l'humilité comme condition pour bénéficier de la protection de Dieu. Le pauvre et le petit ne sont pas humbles par nécessité, par accident ou fatalité. Mais par vocation, car l'humilité est la qualité spirituelle de ceux qui se confient en Dieu seul et qui s'attachent de tout leur cœur à respecter les exigences de l'Alliance. Être «humble» ne fait pas de celui qui en a la qualité quelqu'un de ridicule ou de méprisable. Par contre, cela doit être perçu comme du fumier «humus» lequel doit fertiliser de plus bel la terre du cœur du Croyant, afin que sa «Foi» rayonne en tout justesse. Paul se hâte à montrer que, en donnant le salut par la croix et non par la connaissance ou la puissance, Dieu s'est montré le plus «Humble» et a renversé l'échelle des valeurs humaines. Pour preuve, il rappelle aux chrétiens de Corinthe «au contraire, ce qu'il y a de fou dans le monde, ...ce qui est d'origine modeste, méprisé dans le monde, ce qui n'est pas, voilà ce que Dieu a choisi, pour réduire à rien ce qui est (pour couvrir de confusion ce qui est fort). Ainsi aucun être de chair ne pourra s'enorgueillir devant Dieu».

Au regard de ce qui précède, il faut croire qu'avec ce discours, la rupture entre l'Ancienne et la Nouvelle Loi est bien consommée. Plus qu'une sagesse humaine, plus qu'un combat contre soi ou une école de maîtrise de soi et de leçons de savoir-vivre pour la paix sociale; contrairement au protocole de dictateur du Sinaï «tu ne... pas!». C'est une bonne nouvelle, car elle propose la joie à saisir par tous, à commencer par Jésus Lui-même qui est un homme heureux, qui sait la vivre, et la partager avec le monde. Dans les béatitudes, il nous livre son secret, à savoir qu'il est heureux parce qu'il est le pauvre par excellence, le doux et humble de cœur. Aux affamés et aux pauvres (humbles) il conseil d'être: assoiffés de justice, acceptant la persécution, pardonnant à ses bourreaux... Aux doux et miséricordieux, d'être compatissant à la misère des foules, pleurant sur la souffrance des uns, sur la dureté de cœur des autres. Et à tous les croyants enfin: de rendre grâce de ce qu'il leur «révèle ces choses exclusives aux humbles et aux petits».

Seigneur notre Dieu, aujourd'hui encore nous voulons tous être heureux. Le Christ aussi veut notre bonheur. A nos yeux humains, le chemin qu'il nous propose peut paraître difficile. C'est pourtant le chemin du vrai bonheur... Par notre foi, accorde nous ce que nous te demandons en ce jour. Fais que tes enfants s'engagent, jour après jour, sur la voie des béatitudes, par ton Fils, Jésus Christ, notre Seigneur. Amen.

Père Cellot-Primat NKOUNGA MABIKAS, Ucao
(Prêtre du Diocèse de N'Kayi)

Programme de la Semaine de prière œcuménique pour l'unité des chrétiens

Thème: «Apprenez à faire le bien. Rechercher la justice» (Esaïe 1,17)

Jeudi 19 janvier 2023

15h30: Culte d'ouverture des ouvriers apostoliques ou consacrés, en la cathédrale Sacré-Cœur. Tous les pasteurs, prêtres, religieux, religieuses et personnes consacrées sont vivement conviés.

Vendredi 20 janvier 2023

15h30: Culte œcuménique des mamans chrétiennes en secteurs

Samedi 21 janvier 2023

15h30: Culte œcuménique des jeunes en secteurs

Du lundi 23 au vendredi 27 janvier 2023

15h30: Célébrations œcuméniques par secteurs (rotations par paroisses et /ou postes).

NB: En ce temps de grandes mutations à travers le monde, avec notamment le conflit Russo-Ukrainien dont les conséquences menacent dangereusement l'unité des chrétiens, les fidèles sont invités à prendre massivement part aux célébrations œcuméniques en secteurs, afin d'implorer la miséricorde divine.

Samedi 28 janvier 2022

9h30: Célébration de clôture en la Basilique Sainte-Anne du Congo

Pascal BIOZI KIMINO

Chargé de la communication du Conseil œcuménique



ANNONCE SUECO

La Direction du Centre de Formation et d'Information SUECO, Ecole Conventionnée Evangélique a le réel plaisir d'informer les parents d'élèves, étudiants et travailleurs que les inscriptions au titre de l'année académique 2022-2023 sont déjà ouvertes à la Scolarité.

SUECO vous prépare :

- A la licence Pro, en 10 mois, dans les filières : Comptabilité et Gestion des Organisations; Management des Ressources Humaines; Marketing; Banque et Finance; Assistant de Direction; Génie Logistique et Transport, Réseaux et Télécommunications.
- Au Brevet professionnel, en 09 mois, dans les filières : Secrétariat Bureautique et Maintenance Informatique et Réseaux.
- Au Certificat d'Aptitude Professionnelle, dans les filières : Cuisine (10 mois + 2 mois de stage); Hôtellerie (10 mois et 2 mois de stage); Pâtisserie et Secrétariat Bureautique en 6 mois.

La rentrée académique 2022-2023 est fixée au 07 novembre 2022, le nombre des places est limité.

SUECO est situé au Centre-ville, derrière la Direction Départementale E²C, en face de la Paroisse Evangélique du Plateau.

Contacts 06.679.12.91 / 05.544.53.96 / 06.405.92.78.

SUECO: «Former, pour libérer l'Homme».

Fait à Pointe-Noire, 07 octobre 2022

Le Directeur P.i.
Gaston ESSOUALA

Madocie Déogratias MONGO

CONTROLE D'ETAT

Renforcer la passation des marchés par la vulgarisation de nouveaux instruments

Un atelier de vulgarisation du décret n°2022-1854 du 12 octobre 2022 modifiant et complétant le décret n°2009-161 du 20 mai 2009 portant organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics, s'est tenu du 10 au 11 janvier 2023 à Brazzaville. Organisé à l'endroit des cadres et agents du ministère du Contrôle d'Etat, pour renforcer leur capacité, cet atelier a été ouvert par le Pr Jean Rosaire Ibara, ministre du Contrôle d'Etat, de la qualité du service public et de la lutte contre les antivaleurs.

Dans le cadre du renforcement de l'efficacité dans la passation des marchés, le Gouvernement a adopté ce nouveau décret n°2022-1854, dans le but d'alléger le fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics (CGMP) et de la commission de passation des marchés; d'assurer que le personnel est recruté sur la base de critères objectifs et de garantir que la cellule et la commission soient dotées de ressources humaines possédant les qualifications techniques de base.



Le ministre Jean Rosaire Ibara

Pour Jean Rosaire Ibara, l'atelier a été une occasion pour le ministère de lancer une série de formations qui ont pour objectif de renforcer et de développer les compétences techniques des cadres et agents du ministère, en général, et ceux de la chaîne de la dépense publique, en particulier, avec comme objectif l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des deniers publics pour répondre à la demande sociale.



Les participants et le ministre

Le nouveau décret n°2022-1854, a dit le ministre, est une contribution importante à la politique de bonne gouvernance prônée par le Président de la République et mis en œuvre par le Premier ministre et son Gouvernement. Il apporte des améliorations à l'ancien décret n°2009-161 du 20 mai 2009 portant organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics. «Le système des marchés publics basé sur le libre accès à la commande publique, la transparence et l'égalité de traitement constitue un indicateur de bonne gouvernance et un instrument de politique économique, car, il contribue au renforcement de la confiance des investisseurs et génère pour les entreprises, un surcroît d'activités permettant de créer la richesse et des emplois, source de croissance économique dont notre pays a tant besoin», a-t-il souligné.

La vulgarisation et la formation des cadres et agents à l'application de ce nouveau décret, a poursuivi le ministre, est une étape de la réforme. A l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) en collaboration avec les différents départements ministériels, de conduire le changement par l'organisation de la documentation, de l'information, de la sensibilisation et de la formation des acteurs de la commande publique sur l'ensemble du territoire national.

La directrice générale de l'ARMP, Valencia Iloki Engamba, a souligné que l'outil de passation des marchés publics sera effectif dès le premier trimestre 2023 dans toutes les cellules de passations des marchés publics de la République du Congo.

Sandrine Koutoundou, cheffe de service audit et conformité de la direction de la coordination des contrôles et des enquêtes, a, au nom des participants, remercié les différents formateurs qui leur ont permis d'acquérir un ensemble d'outils techniques et des connaissances sur le cadre juridique et institutionnel des marchés publics; la place de la cellule de gestion des marchés publics dans le dispositif des marchés publics et les différentes étapes de la passation des marchés publics.

Clôturant les travaux, Simplicie Mounianga, directeur de cabinet du ministre du Contrôle d'Etat, a déclaré qu'il est important que les enjeux en matière de gouvernance publique soient connus et maîtrisés de tous, et en particulier des agents et cadres de la vie publique et de manière spécifique la passation des marchés.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

HYDROCARBURES

Le prix des hydrocarbures au quatrième trimestre 2022 est de 87,67 dollars

La réunion des prix fixés des hydrocarbures produits en République du Congo au quatrième trimestre 2022 s'est tenue du 11 au 13 janvier 2023 à Kintélé, sous les auspices de Macaire Batchi, directeur de cabinet du ministre des Hydrocarbures. La moyenne trimestrielle des prix fixés de l'ensemble des produits pétroliers au dernier trimestre de 2022 est de 87,67 dollars par baril, pour un différentiel de 0,08 dollars par baril. C'est la société Africa Oil Gas Corporation du Congo (AOGC) qui a organisé cette rencontre.

La revue des dynamiques des marchés du quatrième trimestre 2022 a permis de mettre en exergue des conditions de grande volatilité de la demande en brut sur le marché mondial. A l'instar du troisième trimestre 2022, les fondamentaux continuent à être rythmés par la poussée inflationniste que subissent les économies majeures, le relèvement des taux directeurs des banques centrales des pays, la crise énergétique liée au conflit en Europe de l'Est et la crise de la COVID-19 qui frappe de plein fouet la Chine, grande consommatrice des produits dérivés du pétrole.

En scrutant la dynamique du Brent daté du quatrième trimestre 2022, les experts du pétrole ont constaté: une ouverture du trimestre à 88,86 dollars par baril, une clôture à 101,91 dollars atteignant un maximum de 101,715 dollars par baril le 7 novembre 2022, pour une moyenne trimestrielle de 76,91 dollars par baril. Soit une baisse de 11,96 dollars par rapport au trimestre

précédent.

La tendance générale des cours de pétrole au quatrième trimestre 2022 est consécutive à la conjonction, entre autres, des événements ci-après: la décision du 5 octobre 2022 de l'OPEP de réduire les objectifs de production de deux millions de barils par jour, la plus grande réduction depuis 2020; le fonctionnement à des niveaux plus élevés que d'habitude des raffineries aux Etats-Unis; l'imposition d'une interdiction des pays de l'Union européenne d'importer le pétrole brut russe; la suspension de l'approvisionnement en brut russe dans certaines régions d'Europe de l'Est, des flux de pétrole sur l'oléoduc Druzhba suite à son sabotage.

A cela, il faut ajouter: les craintes d'une récession mondiale suite à des multiples signes de contractions dans les grandes économies; l'augmentation plus que prévu des stocks de pétrole brut des Etats-Unis pour la reconstitution de leurs stocks stratégiques; la grande volatilité des cours du marché dans une économie



A l'issue de la réunion des prix

incertaine; la décision des pays de l'OTAN de plafonner à partir du 1er février 2023 le prix du pétrole russe à 60 dollars le baril, pour les pays continuant à consommer le pétrole russe; la dégradation des perspectives du PIB et la contraction de la consommation mondiale de pétrole au quatrième trimestre 2022; la faiblesse persistante de l'économie chinoise, en lien avec la politique zéro COVID; la crise énergétique en Europe suite au manque du gaz russe.

En 2023, les experts du pétrole en République du Congo se sont fixés un objectif ambitieux de produire 300.000 barils par jour. Un apport significatif de la production attendue viendra des champs actuellement opérés grâce aux pro-

grammes de redéveloppement permettant la mise en valeur de nouveaux réservoirs non encore exploités, ou par la définition des nouvelles architectures des puits de pétrole permettant de produire au mieux des gisements ayant un facteur de récupération bas. C'est dans cette perspective que le président de la République exhorte le ministère des Hydrocarbures à faire que ce secteur soit plus dynamique, porteur de nombreux emplois et que les parties prenantes de la chaîne de valeur pétrolière et gazière soient totalement intégrées dans cette nouvelle dynamique, pour le développement du Congo.

Marcellin MOUZITA

PARTENARIAT

Rendre visible le travail des chercheurs à la presse en ligne

Produire et diffuser une émission spécialisée de promotion et de vulgarisation des acquis de la recherche et de l'innovation, tel a été l'objet de l'accord de partenariat scellé entre Patrick Obel-Okeli, directeur général de l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI), et le média en ligne Congo culture, représenté par Aubin Benjamin Kaya, manager exécutif du Groupe Ben'K Aubinson, une agence de communication, vendredi 20 janvier 2023.



Pendant l'échange des parapheurs

L'accord de partenariat va permettre à l'ANVRI de diversifier davantage son offre d'accompagnement des acquis de la recherche et de l'innovation, a déclaré Alain Mercier Bitu, chef de service de l'information scientifique et technique et des relations extérieures (SISTRE). L'ANVRI, a-t-il poursuivi, se réjouit de coopérer avec une agence de communication, clé de voûte d'un système de promotion des acquis de la recherche scientifique.

Dans le cadre de la promotion de la recherche, une émission sera diffusée pendant trois mois en français, en lingala et en kituba. Le Groupe Ben'K Aubinson s'est engagé à accompagner l'ANVRI à relever d'importants défis.

Congo culture va apporter sa contribution à l'émergence de l'innovation pour l'émission «forum des chercheurs» en vue de rendre visible le travail des chercheurs. Le but de cette émission, a indiqué Aubin Benjamin Kaya, est de valoriser la recherche, l'innovation et la créativité. De son côté, Patrick Obel-Okeli a souligné que par ce partenariat, l'ANVRI compte contribuer à l'atteinte de trois objectifs à savoir: assurer la promotion de la recherche et de l'innovation; valoriser les résultats de la recherche et de l'innovation, faire connaître et vendre l'image des chercheurs, innovateurs et inventeurs congolais. «La mission de l'ANVRI est de jouer le rôle de relais entre le monde des chercheurs et des innovateurs avec le secteur productif, notamment les entreprises, les producteurs, etc.», a-t-il fait savoir.

Le directeur général de l'ANVRI a demandé aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs, aux innovateurs et aux inventeurs congolais de s'approprier cet espace.

A. N'K.-K.

POINTE-NOIRE

Campagne de sensibilisation sur les normes ITIE

Les administrations publiques des sociétés extractives et forestières de Pointe-Noire ont été invitées à deux jours de sensibilisation sur les normes ITIE. L'atelier de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) a visé la dissémination à Pointe-Noire de son rapport 2019-2020. Les travaux ont eu lieu du 28 au 30 décembre dernier.



Photo de famille

Dans l'objectif de renforcer la transparence, la responsabilité et la redevabilité, et de contribuer ainsi à réduire la pauvreté et lutter contre la corruption, le comité national de l'ITIE a voulu s'adresser aux responsables de la Force publique, aux représentants de la société civile et aux responsables d'entreprises du département de la capitale économique congolaise. La cérémonie d'ouverture a eu lieu en présence de Sylvestre Taty-Leta, vice-président du Conseil municipal du département de Pointe-Noire, représentant le préfet. Les représentants des entreprises y sont venus nombreux.

Les débats ont porté sur la gestion des revenus, des ressources naturelles et celles de l'Etat, après avoir encaissé les recettes enregistrées par les entreprises extractives qui doivent publier leur rapport aux normes de l'ITIE.

C'est depuis juin 2022 que le comité national de l'ITIE a lancé une campagne de vulgarisation, de sensibilisation, de dissémination des données ITIE, la norme ITIE 2019 et le protocole de participation de la société civile qui lui est associée.

Ouvrant les travaux, Clovin Bozire Assen, responsable suivi-évaluation du Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), a remercié tous les participants pour l'intérêt porté à ces questions.

Sylvestre Taty-Leta a invité les participants à profiter de cette occasion pour bien cerner la problématique de cet atelier.

Les participants ont reçu des connaissances sur la norme ITIE, par Christian Mounzeo et Clovin Bozire Assen.

A noter que cette campagne a permis de joindre les villes de Ouesso, Owando, Sibiti, Dolisie, Pointe-Noire et s'est terminée à Loango, au Kouilou.

Madocie Déogratias MONGO

PARTENARIAT

Signature d'une convention entre la Banque Postale et Sages International Groupe

Le directeur général de la Banque postale du Congo, Calixte Tabangoli, a signé le 23 janvier 2023 à Brazzaville, une convention de partenariat avec Jean Denis Larradet, directeur associé de Sages International Groupe, à travers sa filiale Per-Form consulting. Ce contrat vise à aider la Banque postale du Congo à implémenter en son sein le crédit-bail, un service destiné aux entreprises pour leur permettre de se développer, en achetant des équipements sans passer par un mode de financement par crédit classique.

Pour Calixte Tabangoli, cette convention permettra à la Banque postale du Congo, d'un point de vue technique, de s'appuyer sur l'expertise reconnue de Sages International Groupe dans le domaine porteur des risques importants en raison de la nature et de l'importance des ressources à mettre en jeu.

Les missions confiées à Sages International Groupe sont le conseil, la formation, l'accompagnement et le développement. «Nous sommes heureux de proposer très prochainement à nos clients ce nouveau produit qui répondra à leurs attentes et contribuera au développement de leurs activités», a indiqué le directeur général de la Banque postale du Congo.

Après l'affacturage, pour lequel la Banque postale du Congo est aujourd'hui le leader incontesté du marché, cette banque ouvre de nouveaux horizons avec

le crédit-bail dont l'impact sur ses revenus devrait améliorer son résultat net, a poursuivi Calixte Tabangoli. Jean Denis Larradet, pour sa part, s'est réjoui de tra-



Jean Denis Larradet et Calixte Tabangoli signant la convention



A la fin de la cérémonie

vailler avec toute l'équipe dirigeante de la Banque postale du Congo. Sages International Groupe, a-t-il

dit, installé en France et au Congo, a pour vocation de répondre aux besoins d'investissements et d'accom-

pagnement des entreprises qui démontrent un impact économique et sociétale; la capacité de créer les emplois, des richesses et favoriser l'employabilité des collaborateurs.

Sages International Groupe à travers sa filiale Per-Form consulting va non seulement former et apporter les équipements techniques, mais, il va aussi accompagner la Banque postale du Congo à mettre de l'argent à sa disposition pour lui permettre d'exécuter des demandes en équipements aux entreprises congolaises.

A noter que l'activité de crédit-bail a été rendue possible grâce au Président de la République qui a promulgué la loi n°55-20212 du 31 décembre 2021.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

FINANCES PUBLIQUES

Améliorer les recettes hors pétrole dans le budget

Dans l'optique de préserver la viabilité des finances publiques, le Gouvernement s'est orienté vers une stratégie de mobilisation des recettes de la fiscalité foncière et immobilière ayant peu d'impact sur la croissance, compte tenu de la durée de vie résiduelle limitée des réserves pétrolières et de la persistance de la faiblesse des prix internationaux. Le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), financé par la Banque mondiale, outil d'accompagnement du Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes de gouvernance, a organisé à Brazzaville, du 21 au 22 décembre dernier, un atelier pour sensibiliser près d'une cinquantaine de participants venus des administrations publiques pour l'appropriation des recommandations de cette étude diagnostique sur la mobilisation des recettes de la fiscalité foncière et immobilière.



Arsène Bozire Clovis Assen Ontsouon

Ouvert et clôturé par Arsène Bozire Clovis Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation au PRISP, cet atelier avait pour objectif d'améliorer et accroître les recettes hors pétrole. L'étude diagnostique réalisée par Thierry Pichot, expert fiscaliste consultant international et présentée par Pierre M'fumu Ebara Mongo, expert fiscaliste consultant national, a montré que le Gouvernement peut diversifier ses revenus en mettant l'accent sur la mobilisation des recettes de la fiscalité foncière et immobilière.

Le consultant international a fait son diagnostic sur l'existant et les causes de dysfonctionnement. Il a procédé au répertoire de la réglementation fiscale et foncière. Cette réglementation, a-t-il dit, concerne essentiellement le code général des impôts, la réglementation légale foncière, la loi instituant le guichet unique foncier qui n'est toujours pas opérationnelle, et le répertoire de la fiscalité foncière et immobilière. Après l'analyse du rapport diagnostic, les conclusions ont abouti à la mise en place d'un comité technique dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Clôturant les travaux, Arsène Bozire Clovis Assen Ontsouon a apprécié les conclusions obtenues. «Vous avez mis en place un comité qui va suivre la mise en œuvre des recommandations. C'est une avancée très importante, parce que le Congo est en train de mettre l'accent sur la diversification de ses revenus hors pétrole pour diminuer l'influence des recettes pétrolières dans nos budgets», a-t-il déclaré.

«Parler de la fiscalité foncière et immobilière, c'est comme parler de la fiscalité forestière et de la fiscalité pétrolière. Qu'on soit locataire ou propriétaire d'un terrain de parcelle et d'un immeuble, on est astreint au paiement de certains impôts définis par le code général des impôts. Les lois existent depuis longtemps, avant et après les indépendances. Malheureusement, elles ne sont jamais appliquées», a regretté Pierre M'fumu Ebara Mongo.

Selon lui, la Banque mondiale aurait constaté que la part des recettes foncières et immobilières au Congo est minime. C'est l'institution financière internationale qui a recommandé ce rapport pour faire un diagnostic et proposer des solutions.

Philippe BANZ

AVIS DE CONSTITUTION

ADDINN AFRICA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: 3, ALLEE DES MANGUIERS,
VERS LE PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE,
CENTRE-VILLE BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
N° RCCM: CG-BZV-01-2023-B12-00017

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brazzaville du 16 janvier 2023, dûment enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de la Plaine à Brazzaville, le 18 janvier 2023, sous Folio 013/31, n° 0282, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE: Société à responsabilité limitée.

DENOMINATION SOCIALE: ADDINN AFRICA.

OBJET SOCIAL: L'assistance, l'accompagnement et le développement de prestations informatiques, la recherche, l'innovation, le traitement, le commerce de tous logiciels, sites web et matériels informatiques, l'installation de réseaux informatiques, et la formation en systèmes informatiques; Toutes prestations de services s'y rapportant.

DUREE DE LA SOCIETE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation, prévus par la Loi.

SIEGE SOCIAL: 3, Allée des Manguiers, vers le Port Autonome de Brazzaville, Centre-ville, à BRAZZAVILLE (CONGO).

CAPITAL SOCIAL: Cinq millions (5 000 000) de Francs CFA, divisé en cinq cents (500)

parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, souscrites en totalité et intégralement libérées, numérotées de 1 à 500.

GERANCE: Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 16 janvier 2023, dûment enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de la Plaine à Brazzaville, le 18 janvier 2023, sous f° 013/33, n° 0284, ont été désignés en qualité de premiers Gérants pour une durée de quatre (4) ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2026 :

- Monsieur KHELIFI Fethi, demeurant à BRAZZAVILLE, de nationalité Tunisienne ;

- et Monsieur MIDANI Sami, demeurant à BRAZZAVILLE, de nationalité Tunisienne, DEPOT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE des pièces de constitution le 20 janvier 2023.

IMMATRICULATION AU RCCM le 20 janvier 2023 sous le n° CG-BZV-01-2023-B12-00017.

Pour avis,

La Gérance,

Monsieur KHELIFI Fethi

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P. : 1718, Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO

En sigle «G.S.T.»

Au capital de F. CFA: 1 000 000

Siège social: 17, Avenue Général De Gaulle, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo.
RCCM: CG-PNR-14 B 371

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL-TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL-EXTENSION DES ACTIVITES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, en date du 03 Janvier 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 janvier 2023, sous le folio 003/4N°042, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Objet social: La société a désormais pour objet en République du Congo:

Transport des hydrocarbures; Mise à disposition du personnel, Alimentation, Vente de carburant et gérance de station-service.

Transfert du siège social: Le siège social est désormais fixé au 208 Route nationale N°01, arrêt Eloi, quartier Loandjili, Pointe-Noire, République

du Congo.
Etablissement dans le ressort: Centre-ville (Plateau ex-Rodriguez), Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt légal: Le procès-verbal a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce, le 13 Janvier 2023, sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00024 et mention modificative a été portée au RCCM à la même date, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01591.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

La redevance audiovisuelle n'arrive jamais à destination!

L'Association congolaise pour la défense des droits du consommateur (ACDDC) a saisi un cabinet d'avocats depuis le 3 janvier 2023 pour solliciter l'abrogation de la loi n°16-2001 du 31 décembre 2001 relative à la redevance audiovisuelle (RAV) après un audit. Cette loi était instituée pour appuyer financièrement les programmes de télévision et radio Congo, ainsi que pour les équipements de la télédiffusion (TDC), afin de satisfaire les besoins des consommateurs de ces médias. En 14 ans, à partir de l'année 2002, le montant de la RAV pourrait être estimé à 12 milliards 505 millions 780.000 francs CFA. Malheureusement, les ayant droits jusque-là ne sont jamais rentrés en possession de cette redevance de façon régulière. Cette loi mérite d'être abrogée. Dieudonné Moussala, le président de cette association, en donne les raisons. Interview.



Dieudonné Moussala

* Pourquoi cette position de l'association?

** Au sortir des événements connus par le pays en 1997, tous les secteurs étaient dans une situation difficile, particulièrement le secteur des médias. Face aux interrogations d'un ami qui était un responsable au niveau des médias, Ekia Akoli Wamené, qui n'est plus de ce monde, nous avons échangé pour faire une proposition avec l'appui des consommateurs de mettre la main à la poche pour aider ce secteur pour une année. Cela fut fait. Une loi a été prise pour faire en sorte que le consommateur paye à partir des quittances de la société d'énergie un montant pour aider la presse. Vous êtes sans ignorer que l'information est le premier produit de consommation. Fort de cela, nous avons pensé qu'un effort pour une année permettrait au secteur de l'information de se refaire un peu pour mettre sur le marché les produits de qualité. Mais, depuis 2002 jusqu'à ce jour, nous constatons qu'au niveau des médias le produit qui nous est servi est toujours un produit médiocre. C'est pourquoi nous nous sommes dits, nous donnons quelque chose aux médias, pourquoi ils ne peuvent pas s'améliorer. Enfin de compte, en faisant des investigations, nous nous rendons compte que les médias ne rentrent pas en possession de ce que nous mettons à leur disposition. Nous avons entrepris des démarches auprès des autorités pour arriver dans la recherche des solutions à cette question. Nous avons eu l'oreille attentive du défunt Premier ministre Clément Mouamba, qui avait mis en place une commission qui nous a permis de mettre un peu de l'ordre. Des propositions étaient faites. Au dé-

part, la loi parlait des médias publics. Nous avons pensé que c'est tout le monde qui nous informe, le public et le privé. Au cours des échanges, on s'est accordé que cette redevance devrait revenir à tous les professionnels des médias publics comme privés. Mais, on ne pouvait pas aussi intéresser tout le monde dans le désordre. Il fallait prendre certaines dispositions, mettre des conditions pour pouvoir bénéficier de cette RAV. Sinon tout le monde pouvait se déclarer journaliste. Nous avons fait de projet de décret et de projet des textes d'application de ce décret. Malheureusement, nous avons perdu le Premier ministre. C'est pourquoi, nous pensons que celui qui l'a succédé doit s'en occuper, en tenant compte le fait qu'il y a la continuité de l'Etat. Nous avons attendu la réaction du Premier ministre actuel qui n'arrive pas à faire évoluer le dossier, malgré tous les efforts que nous faisons pour faire avancer ce dossier. C'est pourquoi nous pensons qu'on abroge cette loi. Une fois cette démarche entamée, il faudrait le faire après un audit pour qu'on sache où est allé cet argent, comment on a collecté cet argent et combien on a pu collecter jusqu'aujourd'hui depuis 2002, date où la loi est entrée en vigueur.

* Avez-vous saisi un avocat?

** Dans ces conditions, nous avons dit que nous sommes dans un Etat de droit. Nous sommes convaincus que les autorités sont censées connaître le droit. C'est pourquoi nous passons par la voie légale en prenant un avocat avec qui nous avons échangé. Il nous a donné la démarche à suivre. Il a écrit au Premier ministre pour susciter une rencontre pour voir comment débloquent cette situation. Aujourd'hui, nous attendons qu'au niveau du cabinet du Premier ministre les gens essaient de bouger.

* Est-ce que votre dé-

marque a réuni le ministère de la Communication et des médias, le Conseil supérieur de la liberté de la communication et les associations des consommateurs?

** Justement, nous appelons tout le monde à mettre la main à la pâte pour que les médias rentrent dans leurs droits. Ce n'est pas de l'argent qu'on peut donner comme ça pour que quelqu'un

s'en approprie pour en faire ce qu'il veut. Nous avons essayé d'extrapoler, en 14 ans de collecte depuis 2002, le consommateur a mis à la disposition des médias 12 milliards 505 millions 780 mille francs CFA. Il faudrait qu'on nous explique qui en a bénéficié. Si ce sont les médias, nous pensons que nous devons arrêter parce que les médias ne mettent pas à notre disposition un produit de qualité. Nous le faisons pour que les médias se mettent à niveau pour donner aux consommateurs un produit digestif.

* Pourquoi avez-vous attendu tout ce temps pour vous réveiller et revendiquer des produits de qualité des médias?

** On n'a pas attendu. Mais, nous savons que l'administration fonctionne. C'est un acquis pour les médias. Nous sommes surpris qu'ils soient muets et aussi tétanisés. On ne comprend pas pourquoi devant quelque chose qui leur appartient et les médias sont affables sans dire mot. Il a fallu que nous, en tant qu'organisation de la société civile, venions booster les médias. Le message, c'est de demander aux journalistes de saisir cette occasion pour faire que cet argent revienne aux médias de plein droit. Là nous apprenons que dans la loi des finances 2023, le Gouvernement a prévu 150 millions de francs CFA pour la presse. Bien que dérisoire, c'est quand même quelque chose qui vient s'ajouter à la RAV. Il faut que cela soit bien géré. Nous appelons Monsieur le Premier ministre à se saisir de ce dossier. Les projets sont déjà là. C'est à lui de faire mouvoir son cabinet pour que nous puissions nous asseoir et prendre les décisions qui s'imposent pour que tout le monde puisse être à l'aise.

Propos recueillis par Philippe BANZ

Promouvoir des comportements propices à la responsabilisation

Le ministère de la Santé et de la population et la représentation de l'OMS au Congo ont organisé lundi 16 janvier 2023 à Brazzaville, une formation sur les mécanismes des plaintes communautaires en matière de prévention et de protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (SEAH). La cérémonie officielle d'ouverture a été coprésidée par Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population, et Chris Mburu, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Congo, en présence du Dr Lucien Alexis Manga, représentant de l'OMS au Congo. Des représentants de quelques agences des Nations Unies au Congo et des cadres de certains ministères étaient présents.



Une vue de la tribune

« La formation a permis d'avoir une compréhension des principes, des contraintes, des défis, des approches et des bonnes pratiques pour identifier les améliorations, mais surtout d'acquérir une meilleure compréhension de l'opérationnalisation des engagements à servir et à protéger les personnes vulnérables. La formation qui s'est tenue du 16 au 19 janvier 2023, a regroupé plus d'une trentaine de participants venus de plusieurs administrations publiques et des organisations non gouvernementales pour réfléchir, afin de promouvoir des comportements et des attitudes propices à la responsabilisation. L'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels constituent une violation grave des

protection des droits humains et l'élimination de toute sorte de discrimination à l'égard des femmes, dont entre autres, l'insertion dans son code pénal des articles 174, 330, et 340 qui condamnent l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et l'adoption de la loi n° 4-2010 du 14 juin 2010, portant protection de l'enfant en république

efficace contre ces actes. Au niveau national, a-t-il indiqué, le Congo, très conscient de cette situation, a déjà entrepris plusieurs interventions de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels,



Gilbert Mokoki et Chris Mburu entourés des participants

notamment la ratification depuis 2009, les instruments juridiques internationaux de

du Congo. Du point de vue moral, Gilbert Mokoki a rappelé que le Gouvernement travaille avec les églises pour conscientiser les populations sur les méfaits des abus et de harcèlement sexuel dans les milieux professionnels, les établissements scolaires et les universités, les communautés et même dans la force publique en utilisant des aumôniers. En ajoutant tous ces moyens juridiques et moraux, le changement souhaité n'est pas encore atteint. Le Congo enregistre encore des actes d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, à tous les niveaux de la vie sociale. Souvent ces actes sont cachés aux services habilités qui devraient pourtant y apporter des réponses.



Les invités et les participants

droits de l'homme, selon l'OMS. A la lumière des débats, ces participants ont élaboré un plan à mettre en place incluant des recommandations pratiques. Chris Mburu a révélé que les Nations Unies ont pris des dispositions sur les mécanismes de plantes communautaires dans le cadre de la prévention et la riposte contre les exploitations et les abus sexuels. Ouvrant les travaux, Gilbert Mokoki a rassuré que le pays prend toutes les précautions de ce phénomène qui déshonore l'être humain devenu une grande préoccupation dans le monde. « Ces actes inhumains peuvent être d'ordre verbal, physique, visuel ou psychologique. Ils portent atteinte à la pudeur et à la dignité de l'homme. Ces actes qui n'épargnent aucun continent, aucune

notamment la ratification depuis 2009, les instruments juridiques internationaux de

Ph. B

<p>INTER-SYNDICAT DES DOUANES COSYLAC-CSTC Tél.: (+242) 06 664-31-65/06 934 10 86 BRAZZAVILLE</p>	<p>REPUBLIQUE DU CONGO Unité* Travail* Progrès</p>
<p>COMMUNIQUE DE PRESSE</p> <p>Il est porté à la connaissance des agents des douanes et de l'opinion nationale, qu'il circule sur les réseaux sociaux une lettre ouverte sans valeur administrative et syndicale adressée au ministre de l'Economie et des finances avec des propos attentatoires à la dignité de la corporation douanière troublant ainsi la sérénité qui règne actuellement.</p> <p>Les auteurs de cette lettre ouverte avancent masqués et tiennent des propos diffamatoires auxquels l'inter-syndicat des douanes se réserve le droit de défendre ceux qui seront pris dans le cadre de l'application du code sur la cybercriminalité. Au regard de ce qui précède, l'inter-syndicat invite tous les douaniers à prendre conscience sur les enjeux du moment et à mettre à profit les engagements pris par le ministre dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de vie des douaniers, facteurs déterminant pour la réalisation des recettes attendues par l'Etat.</p> <p>Unis et disciplinés, les travailleurs des douanes seront capables de gagner les grandes victoires pour l'intérêt de la nation.</p> <p>Pour la Section CSTC DOUANES Pour le SYDOC (COSYLAC) Paul MOUDIENGUELE Juste Macaire BIDIMBOU</p>	

DELINQUANCE JUVENILE

Vers la mise en place d'une stratégie de prévention

Le Haut-commissaire à la Justice restaurative à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile, Adolphe Mbou-Maba, a présidé la rencontre relative à la présentation du consultant chargé de la rédaction de la stratégie nationale de la prévention et de traitement de la délinquance juvénile, en la personne de Daniel Mbéri. C'était, le 17 janvier dernier à Brazzaville, en présence des points focaux des ministères et d'autres structures impliquées dans l'élaboration de ce document.



Photo de famille des acteurs impliqués dans l'élaboration de la stratégie nationale

Désigné à la suite du processus de sélection du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le consultant Daniel Mbéri qui va travailler sur le document attendu avec les structures citées en amont, a décliné séance tenante, la note d'orientation méthodologique qui aboutira à la mise en place de cette stratégie dans plus ou moins deux mois: «L'objectif spécifique du travail à réaliser est la rédaction d'une étude descriptive de la

problématique en cernant les déterminants du phénomène de la délinquance juvénile; la cartographie du phénomène sur l'espace national ainsi que les mesures à prendre pour la programmation des actions de la stratégie nationale de prévention et de traitement», a-t-il souligné. Précisant que: «La transversalité de la problématique requiert une approche collaborative et participative».

Dans son mot liminaire, le Haut-commissaire Adolphe Mbou-Maba a été explicite; il a relevé avec insistance que la complémentarité est importante pour la réussite du travail qui doit répondre aux attentes des décideurs et de la population. «Toutes les structures impliquées ont une dose d'œuvre à exécuter pour l'aboutissement de ce travail. Il s'agit donc d'un combat concerté contre la délinquance juvénile. J'avoue que ce problème est tellement

complexe, qu'il ne peut rien tout seul. C'est l'affaire de tout le monde, nous devons nous mettre au travail pour aboutir dans près de deux mois, à quelque chose de solide, à un document que je qualifierais de consensuel, qui soit capable de satisfaire tous les Congolais», a-t-il souligné. En vue de mettre le consultant déjà en harmonie avec le travail à accomplir, le Haut-commissaire à la Justice restaurative à la prévention et au traitement de la délinquance juvénile lui avait remis, le 13 janvier dernier, les documents permettant de concourir à l'élaboration de cette stratégie nationale. Une fois élaborée, cette stratégie pourrait servir d'instrument efficace pour réduire ou éradiquer ce phénomène de délinquance qui gangrène la couche juvénile au Congo.

Alain-Patrick MASSAMBA

MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION

Le Congo se dote d'une loi de contrat de partenariat public-privé

Le Chef de l'État congolais, Denis Sassou N'Gusso, a promulgué le 12 janvier 2023 à Brazzaville une loi qui fixe les procédures et les modalités permettant aux acteurs privés d'entreprendre avec l'État. Fruit d'une réflexion profonde sur les contrats de partenariat public-privé, cette loi se présente également comme un outil important de l'État congolais pour financer le développement avec l'apport des acteurs privés.



Denis Christel Sassou Nguesso

La loi qui vient d'être promulguée fait également une part belle aux investissements locaux. Les marchés, jusqu'à un seuil qui sera fixé par la loi, seront directement réservés aux partenaires nationaux pour les encourager à participer à la construction de l'économie nationale. Cette loi met aussi un accent particulier sur le type de contrats que les investisseurs peuvent passer avec l'État. C'est le cas du contrat de partenariat public-privé à paiement par les usagers ou du contrat de partenariat public-privé à paiement public. Ces contrats sont passés entre une personnalité publique et l'entreprise. Grâce à ce cadre juridique adopté au parlement en fin 2022, puis promulgué par le Président de la République, les investisseurs gagnent en confiance. La loi garantit l'objectivité, la transparence, la concurrence et l'égalité

des chances entre entreprises soumissionnaires à un marché. A travers cette loi, le Gouvernement promeut des mesures fiscales incitatives. Cette disposition participe au bon fonctionnement du climat des affaires. Les titulaires de contrats de partenariat public-privé bénéficieront des avantages fiscaux prévus dans les lois dérogatoires au droit commun en vigueur. Cette loi prévoit un Comité national du partenariat public-privé dirigé par le Premier ministre qui décidera, en fonction des priorités du Plan national de développement, des projets qui feront l'objet de contrats avec les opérateurs économiques. Un Comité technique, présidé par le ministre en charge des Partena-

riats public-privé, validera les projets qui seront transmis au Comité national du partenariat public-privé. Le Congo a, ces dernières années, financé par fonds propres ses infrastructures de base pour sa croissance économique. Cela exige des efforts importants, surtout dans un environnement mondial marqué par la crise financière. C'est pourquoi, le pays a adopté de nouveaux mécanismes de financements, notamment par les partenaires privés pour financer son plan national de développement. La loi sur le contrat de partenariat public-privé a été initiée par le ministre Denis Christel Sassou Nguesso, à la tête du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé. À travers le programme «Congo, terre d'opportunités» qu'il a mis en place depuis sa nomination à ce ministère, il fait appel aux partenaires privés à investir au Congo dans les domaines de l'agriculture, du tourisme, des zones économiques spéciales, les forêts et d'autres services.

A.NK-K.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES / DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE BRAZZAVILLE-CENTRE				REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progress	
				ANNONCE LEGALE N°414/2023/BZ-C / INSERTION LEGALE	
Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:					
N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	25460 du 25-03-22	Sect AN, bloc 10 (ex.12); Pile 6 (ex.101); Sup: 369,50m2	QUARTIER LA POUDRIERE (EX FERME O.G.B)	4-BZV	NKOUMBILA Marie Chantal
2	26713 du 26-01-21	Sect P9, bloc 137; Pile 2; Sup: 442,14m2	64, RUE SAINTE-ANNE	5-BZV	ELEOWOLO Rose-Velte-Euphrasie
3	29138 du 06-09-22	Sect AM, bloc 193; Pile 9; Sup: 375,00m2	CASE B-046V, QUARTIER SOPROGI	7-BZV	MPEMBE BIKINDOU Danièle Nadieja
4	28591 du 29-04-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 201,82m2	MFILOU NGAMABA (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	NGOMA GONDO Audrey Bijou
5	28058 du 30-12-21	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 800,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NGOMA -GONDO Audrey Bijou
6	29300 du 17-10-22	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 800,00m2	24, RUE HELELOULA ET 39 NKODIA ANDRE (INDZOULI)	7-BZV	NZAOU Cécile
7	27383 du 09-07-21	Sect: P4, bloc 121; Pile 6; Sup: 322,06m2	31BIS, RUE ZANDES	3-BZV	MOENGUELE Eugène Stanislas
8	29474 du 30-11-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 800,00m2	VILLAGE YIE	POOL	DELANGO Albert
9	28218 du 11-02-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 11.911,24m2 soit 1ha19a11ca	QUARTIER ISSOULI	POOL	KAMA née NIAMAYOYA Rosalie
10	28217 du 11-02-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 25.767,95m2 soit 2ha57a67ca	QUARTIER ISSOULI	POOL	KAMA née NIAMAYOYA Rosalie
11	29530 du 16-12-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 184,52m2	1, RUE OSSEDA (QUARTIER BILOLO-ACADEMIE)	7-BZV	MBONGO OKO Roliane Dachelvie
12	29537 du 16-12-22	Sect P2, bloc 78; Pile 9 (ex.11); Sup: 341,09m2	53, RUE YAOUNDE	3-BZV	DBOUK Aii NEHME
13	9649 du 14-03-14	Sect -, bloc -; Piles 12 et 13; Sup: 800,00m2	LIFOULA	POOL	NTSAM OUBOTH Rock Elvis
14	29172 du 12-09-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 812,15m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBIO)	POOL	DOUCOURE MAHAMADOU
15	6921 du 12-09-22	Sect P13, bloc 261; Pile 22; Sup: 432,882m2	7, RUE NGALIEMA	4-BZV	MANG BENZA Marcellin Bruno
16	28970 du 22-07-22	Sect O, bloc 10; Pile 8 (ex.203); Sup: 451,51m2	203, RUE DOCTEUR CUREAU	3-BZV	LETEMBET AMBILY Esther Catherine Marguerite Rose
17	29492 du 08-12-22	Sect U, bloc 121; Pile 10 (ex.102); Sup: 430,18m2	102, RUE NZOKO (QUARTIER MPILA)	5-BZV	S.C.I GAMBOUELE
18	26773 du 29-01-21	Sect DF, bloc -; Pile 1; Sup: 500,00m2	QUARTIER BOHONA (IMPFONDO)	LIKOUALA	MOMBO MAKAYA Brel Précieux
19	29463 du 30-11-20	Sect P8, bloc 3; Pile 6bis; Sup: 243,41m2	10BIS, RUE MALIMA	4-BZV	YOUNDZI Vanabehi Juvanal Rodrigue
20	29432 du 17-11-22	Sect AT, bloc 24; Pile 21; Sup: 169,61m2	36, RUE MAMPOUYA BENJAMIN	4-BZV	MAZONGA Chantal Clarisse
21	28501 du 05-04-22	Sect BD, bloc 178; Pile 11; Sup: 298,39m2	2, RUE 5 JUIN (MIKALOU II)	9-BZV	ANDOMOUI Raphaël
22	28488 du 31-03-22	Sect P13, bloc 233; Pile 3bis; Sup: 131,30m2	72, RUE MISSAKOU	5-BZV	OYOUA ANGOULOU Papy Esther
23	28469 du 28-03-22	Sect P11, bloc 82; Pile 3; Sup: 249,17m2	2, RUE MAYAMA	5-BZV	OYOUA ANGOULOU Papy Esther ET Enfants OYOUA
24	9373 du 04-02-14	Sect K, bloc 03; Pile 5; Sup: 364,16m2	CASE J245 OCH MOUNGALI III	3-BZV	ATSONO Henriette
25	29067 du 18-08-22	Sect P10, bloc 133; Pile 6; Sup: 225,67m2	25, RUE LINZOLO	5-BZV	MOBIE Thaly Svetlana
26	29331 du 27-10-22	Sect I, bloc 97; Pile 01; Sup: 306,00m2	RUE MOSSENDJO / Q. 07 KANGUINI	CUVETTE	ITOUA Rigobert
27	28527 du 11-04-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 377,12m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO	POOL	BOUTISSA ALOLO Aimé Roch
28	29539 du 20-12-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 505,36m2	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE	POOL	ECOMISSA Jeannette Denise Cécile
29	27573 du 26-12-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 798,44m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	TEMOINS DE JEHOVAH
30	29347 du 31-10-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	AMBOULOU BOUYA Ruth Juliana
31	29273 du 05-10-22	Sect B, bloc -; Pile 9; Sup: 485,50m2	QUARTIER BOUGUI (EWO)	CUVETTE-OUEST	AMADOU MOUSTAPHA
32	28950 du 19-07-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	GATSONO Henriette
33	29454 du 25-11-22	Sect P8, bloc 18; Pile 13; Sup: 198,77m2	150BIS, RUE MASSOUKOU	4-BZV	KEITA Adama
34	28951 du 17-07-22	Sect: Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	GATSE TOOMA Grandey Victoire Rodney
35	28949 du 19-07-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 400,00m2	QUARTIER IHOUEME	POOL	NGATSONO Virginie Blanche
36	29019 du 03-08-22	Sect AT2, bloc 54; Pile 20; Sup: 360,00m2	RUE KOUSSOUASSISSA BIS (Q. NGAMBIO)	7-BZV	IBATA Jean
37	28865 du 05-07-22	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 730,60m2	QUARTIER CAMPMENT (PK45)	POOL	MAGANGA Jotham Orley
38	29516 du 12-12-22	Sect P9, bloc 122; Pile 11; Sup: 168,25m2	5BIS, RUE SAINTE ANNE	4-BZV	KONTE Bouna
39	13836 du 28-01-16	Sect AT, bloc 8; Pile 50; Sup: 393,40m2	RUE NGABI BARTHELEMY	4-BZV	AISSI-ZINSOU Barthélémy Augustin
40	29030 du 08-08-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 25.160,95m2 soit 2ha51a60ca	QUARTIER N°3 (LEKANA)	PLATEAUX	NGOONIMBA Josué Rodrigue
41	29496 du 08-12-22	Sect : Zone non cadastrée; Sup: 648,94m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	KEKOLO SONDOJO Sita Claude Josepha
42	29317 du 26-10-22	Sect P4, bloc 11; Pile 14 (ex.13); Sup: 112,14m2	81, RUE MAYAMA	4-BZV	SOUMBOU KILOUNDA KINGOLO Claude
43	29549 du 22-12-22	Sect A, bloc 50; Pile 6bis; Sup: 600,00m2	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE	POOL	OYOMBI Alexis Bienvenu
44	29274 du 05-10-22	Sect B, bloc 1; Pile 9; Sup: 1.785,24m2	QUARTIER BOUGUI (EWO)	CUVETTE-OUEST	NGATALA Jacques
45	26684 du 12-01-21	Sect -, bloc -; Pile -; Sup: 1.840,29m2	(QUARTIER KENVANI) EWO	CUVETTE-OUEST	OTSIMI née OTELET Jeanne

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 20 janvier 2023

Le Chef de Bureau, Gilbert MBANDZA

DOUGOU POTASH MINING

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Capital social: 298 320 000 de F. CFA

Siège social: 3ème étage, Appartement 3C N091, rue Germain
BIKOUMAT, Centre-Ville, Route de la radio, Immeuble Abdallah,
B.P.: 662, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2013-B14-01080

Aux termes du procès-verbal de réunion du conseil d'Administration, du 29 septembre, reçu au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, en date du 15 novembre 2022, sous le répertoire n° 193/2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 31 octobre 2022, sous le numéro 8710, folio 204/1, le conseil d'Administration a notamment décidé:

- de transférer du siège social de la société, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire,

- de modifier corrélativement l'article 5 des statuts de la société relatif au siège social, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 9 décembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01200. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01456.

Pour avis,

Le Conseil d'administration

SINTOUKOLA POTASH

Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Capital social: 10.000.000 de F. CFA

Siège social: 3ème étage, Appartement 3C N091,
rue Germain BIKOUMAT,
Centre-Ville, Route de la radio, Immeuble Abdallah,
B.P.: 662, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/10 B 1319

Aux termes du procès-verbal de réunion du Conseil d'administration, du 29 septembre, reçu au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBASSA BOUSSI Notaire à Brazzaville, en date du 15 novembre 2022, sous le répertoire n° 192/2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 31 octobre 2022, sous le numéro 8712, folio 204/3, le Conseil d'administration de la société a notamment décidé:

- de transférer le siège social de la société, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire,

- de modifier corrélativement

l'article 5 des statuts de la société relatif au siège social, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 14 décembre 2022, sous le numéro CG-PNR-01-2022-D-01216. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-M-01471.

Pour avis,

**Le Conseil
d'administration**

KOLA POTASH MINING

Société Anonyme avec Conseil l'Administration

Capital social: 298 320 000 de F. CFA

Siège social: 3ème étage, Appartement 3C N091, rue Germain
BIKOUMAT, Centre-Ville, Route de la radio, Immeuble Abdallah,
B.P.: 662, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2013-B14-01080

Aux termes du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration, du 29 septembre, reçu au rang des minutes de Maître Sylvert Bérenger KYMBISSA BOUSSI, Notaire à Brazzaville, en date du 15 novembre 2022, sous le répertoire n° 192/2022, enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 31 octobre 2022, sous le numéro 8712, folio 204/3, le conseil d'Administration de la société a notamment décidé :

- de transférer le siège social de la société, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire,

- de modifier corrélativement l'article 5 des statuts de la société relatif au siège social, sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le dépôt dudit acte a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 16 décembre 2022, sous les numéros CG-PNR-01-2022-D-01229. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-01482..

Pour avis,

Le Conseil d'administration

Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA

Notaire, élisant domicile en l'étude de Maître Désiré BAKADILA MONA, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, sis 54, avenue de l'Indépendance centre-ville
Tél.06.648.85.83 / 05.542.17.01
E-mail: bertinmandilou@Yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE ABH

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F CFA
Siège: 82, Rue Avenue Jacques OPANGAULT
(Ouenzé)
BZV/15 B 5838

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une Assemblée Générale de décision de l'associée unique de la Société dénommée «ABH», l'associée unique a été reçu par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA en date à Brazzaville du 17 janvier 2023, dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de la Plaine sous Folio 012/7, n°025, il a été procédé à la Dissolution

Anticipée de ladite Société sus énoncée.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de décision de l'associée unique, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 18 janvier 2023, conformément à la loi.

Pour insertion

**Maître Bertin
MANDILOU LOUFOUA**

VIENT DE PARAITRE

«Le Cri de Picasso» de Jean-Luc Aka-Evy

Professeur titulaire des Universités, philosophe, historien de l'art et écrivain, ambassadeur du Congo au Sénégal depuis 2018, Jean-Luc Aka-Evy vient de publier aux Editions Présence Africaine (Paris, France), dans la Collection La Philosophie en toutes lettres, «Le Cri de Picasso». Un livre dont la préface porte l'estampille du philosophe sénégalais Souleymane Bachir Diagne et la postface celle de l'anthropologue et ethnologue français Jean-Loup Amselle.

Disponible en librairie au prix de 24,90 euros (environ 16 400 F. CFA) et sous-titré «Les origines nègres de la modernité», le nouvel ouvrage de Jean-Luc Aka-Evy examine la force motrice que fut l'art classique africain dans la révolution esthétique du XX^e siècle. À une époque où l'Afrique mène combat pour recouvrer son patrimoine, il est important, en effet, de prendre la mesure de la puissance créatrice que les objets qui le composent ont portée avec eux dans leur odyssée européenne et américaine, imprimant ainsi à notre modernité artistique le devenir africain qui la caractérise. C'est cette analyse qu'effectue,

avec érudition, «Le Cri de Picasso», tout en restant de part en part une célébration du langage universel de l'art. Pour la petite histoire, Jean-Luc Aka-Evy a vu le jour en 1952, à Brazzaville. Il a enseigné, pendant plus de 30 ans, au Département de philosophie de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université Marien Nguabi de Brazzaville. Membre de l'Académie africaine des Sciences religieuses, sciences sociales et sciences humaines de Dakar, il est ancien directeur général de la Culture et des Arts du Congo, ancien commissaire général du Festival panafricain de musique (FESPAM).



Jean-Luc Aka-Evy



La couverture du livre

L'auteur a publié, en janvier 2011, aux éditions Hémar (Brazzaville, Congo), un essai philosophique intitulé: «L'appel du cosmos ou le pas de la réflexion». En 2018, il avait fait paraître aux Editions L'Harmattan (Paris, France), «Créativité africaine et primitivisme occidental Philosophie et Esthétique», un recueil de textes extraits pour la plupart de diverses revues et publications

(1982-2009). Jean-Luc Aka-Evy a reçu du Centre international de recherche et de documentation sur les traditions et les langues africaines (CERDOTOLA), au Cameroun, le prix «Papyrus de Haute distinction scientifique-Maître des traditions et des sciences africaines».

Véran Carrhol YANGA.

MUSIQUE

Le Raï algérien, désormais au patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO

Il faut croire que les bonnes fées se sont penchées sur le berceau du monde arabe en cette fin d'année 2022! Sinon, comment expliquer cette cascade de bonnes nouvelles, tombées dans l'escarcelle d'une même famille, en si peu de temps? Les phares de la controversée coupe du monde venaient à peine de s'allumer au Qatar en ce 20 novembre 2022, qu'un autre événement, culturel, déjà émergeait. Le Raï, ce genre musical propre au Maghreb, devenu célèbre dans le monde au tournant de la décennie 90, venait d'être inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité à l'UNESCO, en ce 1^{er} décembre 2022.

Un véritable honneur pour ce genre musical arabe, qui rejoint ainsi d'autres genres musicaux, comme la Rumba congolaise, dont la date anniversaire d'inscription, le 14 décembre 2022, est d'ailleurs curieusement passée inaperçue.

Le Raï, la nouvelle pomme de discorde entre l'Algérie et le Maroc.

On le sait, la question du Sahara occidental est l'un des nombreux cailloux dans la chaussure du panarabisme. Elle est au cœur du conflit politique et diplomatique opposant les deux pays arabes voisins du Maghreb: l'Algérie et le Maroc, qui ne cessent de se regarder en chiens de faïence, depuis un certain temps. Et alors que, sous d'autres cieux, le facteur culturel rassemble les peuples, ici, c'est tout le contraire, il divise. La pomme de discorde étant la paternité du Raï, ce genre musical populaire dans les deux pays. En effet, l'Algérie avait déposé un dossier de candidature de ce genre musical auprès de l'UNESCO, qui vient d'être agréé. Dans celui-ci, l'Algérie a allégué que le Raï, qui signifie littéralement «mon opinion», en arabe, est apparu à la fin du 19^e siècle «pratiqué à l'origine au milieu des populations paysannes et des pasteurs nomades des hautes plaines steppiques et de l'atlas saharien à l'Ouest du pays (Algérie)». Sa pratique aurait gagné les villes, notamment Oran, à la faveur de l'exode rural. La note de présentation précisant en outre que le Raï s'est imposé au niveau international, grâce à la communauté algérienne installée à l'étranger, principalement en France. Le Maroc, où ce genre musical est égale-

ment pratiqué, nourrit les mêmes prétentions. D'où le conflit. Le royaume chérifien avait d'ailleurs un moment fait planer la menace d'une candidature parallèle! Et loin de s'éteindre, l'affaire continue de faire des vagues. L'ambassadeur du Maroc à l'UNESCO Samir Addhare, regrettant «de ne pas avoir pu présenter un dossier commun», étant donné la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays. Chose curieuse, c'est pourtant sur la base d'un dossier commun que quatre pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie) avaient réussi à inscrire le couscous, ce plat à base de grain de semoule, accompagné de viande, à l'UNESCO en 2020. Cependant, il ne fait aucun doute que les lettres de noblesse du Raï aient été essentiellement écrites par les stars algériennes du genre, à l'instar de Cheb Khaled, Cheb Hasni, ou Cheb Mami. Pour l'algérien Nasreddine Touil, directeur artistique et co-fondateur du festival de Raï d'Oran, «Le débat est clos, des grands artistes marocains reconnaissent eux-mêmes que le Raï est 100% algérien». Fermez le ban, serait-on tenté d'ajouter!

Pour le Raï, la labellisation, potion magique?

En comparaison avec son âge d'or du début de la décennie 90, lorsque les stars du Raï «préemptaient» tous les plateaux téléés des émissions musicales, ces derniers temps, ont été plutôt moroses, et c'est un fait. Cette morosité évoque la précarité de toute condition, y compris culturelle, que la convention internationale de l'UNESCO de 1972, relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel vise, justement



Guy Francis Tsiehela

à prévenir, notamment du risque de disparition. «Nous autres, civilisations, savons maintenant que nous sommes mortelles... Nous sentons qu'une civilisation a la même fragilité qu'une vie», avait alerté l'écrivain français Paul Valéry. Et ce d'autant plus que l'extrême «patrimonialisation» des sociétés dites modernes a eu pour conséquence de déprécier, dans l'imaginaire collectif, l'intérêt de tout ce qui n'a pas de valeur

marchande, au mépris de la spécificité de la chose culturelle. Nasreddine Touil, précité, renchérit: «Cette reconnaissance du Raï va permettre, non seulement de préserver ce patrimoine, mais aussi de restructurer l'industrie musicale et de relancer la production, en faisant revenir sur le devant de la scène les anciens compositeurs, en rouvrant les studios d'enregistrement et en accompagnant la nouvelle génération de chanteurs». Quoiqu'il en soit, la labellisation du Raï fraie le chemin de sa renaissance, en lui ouvrant de nouvelles perspectives, dont l'issue dépendra de l'Etat algérien, garant des équilibres culturels. Dès lors des deux choses, l'une: soit cet Etat assume ses responsabilités, via des mesures structurelles adéquates et le Raï est sauvé. Soit, il retourne à ses errements, et alors là, de la montagne de labellisation naitra une souris, dont l'effet, au mieux, sera d'avoir retardé...sa disparition!

Guy Francis TSIEHELA
Chroniqueur musical
Paris France.

PARUTION

Brel Aldrich Mayouma signe son premier livre «Voyage en berceau du silence»

La poésie est la mère des lettres. L'esthétisme est la caractéristique primordiale d'une œuvre à effet de fiction. En effet, une littérature sans beauté est non seulement fade mais surtout elle perd cette identité qui fait la suavité de la plume d'un écrivain. Il faut être brave pour s'aventurer dans les sentiers de la muse poétique comme le fait Brel Aldrich Mayouma à travers cet enfantement primipare qui inaugure son périple bibliographique.

C'est au cœur d'un «Voyage en berceau du silence» qu'il abreuve, évade et enchante notre imaginaire. Comme dans un rêve, l'onirique existence éloignée de la réalité ambiante demeure toutefois présente dans la vraie vie, car ne rêvent que ceux qui vivent. Et pourtant, le rêve qui survit même dans les souvenirs n'est pas pris en compte parmi les actes juridiques de la même vraie vie. Mais hélas, quelle est cette vraie vie où la mort ne serait présente? L'auteur ici, par la magie d'un langage surréaliste, nous fait embrasser cette dualité inséparable de la vie et de la mort, ou de la mort dans la vie. Dans une cogitation solitaire devant la dure

et irascible épreuve de l'absence brutale des contemporains, particulièrement des intimes, la psychose crée un imaginaire hallucinant qui rend philosophe et parfois poète. Le verbe décollant de cette expérience métaphysique est souvent vecteur d'un sens profond des choses. Dire ce que l'on ressent à ce moment-là, semble en apparence une incohérence rhétorique, avec des fresques symboliques qui font des grands artistes. Dans la foulée, Freud aurait de la matière, avec sa psychanalyse. Ce recueil de poésie libre et atypique, aux sonorités amusantes à la Robert Desnos, est l'expression limpide et

TIC

Dynamiser les stratégies pour faire du numérique un outil de base de l'enseignement

«L'inclusion numérique: défis et perspectives pour un meilleur développement socio-économique», est le thème dédié à la 6^e édition des Universités du numérique «UNIV 2.0» qui s'est déroulée le 20 janvier à Brazzaville. A cet effet, Antonin Idriss Bossoto, manager exécutif de ces universités, a invité «les ministères en charge de l'enseignement à dynamiser les stratégies, en vue de faire du numérique non seulement un outil de base pour les apprenants, mais aussi pour les enseignants».



De g. à dr.: Deo Gracias Mouyeni, Léon-Juste Ibombo et Antonin Idriss Bossoto

Lors de cette édition, deux axes ont été développés: la réalisation et les impacts sociaux des services et infrastructures TIC, ainsi que les enjeux et défis de l'inclusion numérique pour un accès universel aux TIC. Ces axes ont été répartis chacun en quatre panels. La présidente du comité d'organisation de ces universités, Deo Gracias Mouyeni, s'est réjouie du fait qu'après cette journée de réflexion, «les participants ont eu une meilleure visibilité sur les enjeux, visant à rendre le numérique accessible à chaque Congolais, et à lui transmettre les compétences numériques qui vont être un levier de son inclusion sociale et économique». Le manager exécutif de ces universités, Antonin Idriss Bossoto, a également souligné: «Cette édition se focalise sur la problématique de l'ensemble des politiques que le Gouvernement et les acteurs de la société civile ont mis en place pour que les Congolais, peu importe leurs zones géographiques et leurs catégories sociales, aient accès au numérique et soient également formés à l'usage de cette technologie». Les solutions déjà apportées, a-t-il poursuivi, «doivent être couplées à une politique du numérique globale qui va permettre aux populations d'avoir accès à l'Internet à moindre coût et le développement des usagers créatifs apportant une valeur ajoutée, notamment pour les populations et le pays». Prononçant son mot d'usage, le ministre en charge de l'Économie numérique, Léon-Juste Ibombo, a exhorté «les acteurs de l'écosystème numérique, les dirigeants du secteur public/privé et des institutions, les partenaires au développement, la société civile, les établissements universitaires et les parties prenantes à oeuvrer pour doter les jeunes de compétences numériques nécessaires dont ils ont besoin». Cela, a-t-il affirmé, va «permettre à ces derniers de tirer profit de l'impact du numérique sur la création d'emplois en leur faveur». Aussi, a-t-il relevé, que «la tenue de cette 6^e édition est une nouvelle occasion de sensibiliser les jeunes sur les avancées et les opportunités des technologies de l'information et de la communication...» Les participants ont, à l'issue de cette édition, visité les stands de Speed by Congo Telecom et de la plate-forme «Ba sango», un kiosque électronique qui donne accès aux contenus des différentes éditions, comme les journaux, les magazines et les livres.

Alain-Patrick MASSAMBA



Brel Aldrich Mayouma

lyricisée des échos d'un silence lourd face aux réminiscences du passé, un passé lugubre et révoltant. L'absence d'une mère, et des compatriotes au cours de l'année noire de 2012, celle de la grand-mère et autre, dix ans

après, a inspiré cette architecture de mots-sérums pour surmonter les maux mémoriels par la vertu de la résilience.

L'auteur, jeune dans l'écriture, aborde avec doigté, dans ces premiers pas poétiques, des thématiques moins aisées. Cette manière de faire qui le démarque des sentiers battus, met en évidence un anticonformisme stylistique propre aux plumes majeures. Ne dit-on pas qu'«aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années?».

Loin de nous effrayer avec l'omniprésence de la mort au fil des pages, cette poésie nous donne d'apercevoir en fin de compte que «le silence du berceau ne tue pas l'amour». Un amour noble aux senteurs divines qui va au-delà des frontières du trépas, l'amour agape dont Brel Aldrich Mayouma est à la fois chanteur et serviteur, dans la grande école de CHARITE du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda de Brazzaville.

Abbé Aubin BANZOUZI
(Diacre et vicaire à la Paroisse Saint Joseph de Kinkembo)

FOOTBALL/CHAN-ALGÉRIE 2023

Fiasco pour le football congolais

L'équipe nationale locale du Congo a quitté l'édition du CHAN 2023 par la plus petite porte. Elle est déjà rentrée au pays, avant même le dernier match de son groupe, entre le Cameroun et le Niger. Il n'y avait rien à en attendre quel que soit le résultat, car dans les poules à trois équipes, seul le premier est qualifié pour les quarts de finale.

Les Diables-Rouges A', logés dans le groupe E à nombre impair, ont terminé derniers. Dans leurs bagages, un frileux petit point. Risible et source d'insatisfaction pour les férus de football congolais. Les prestations de leur équipe nationale en Algérie, restituées par la télévision, le justifient. Ils ont raison, ces amoureux du ballon rond congolais. Partisans d'un football offensif générateur de buts et de victoires, ils répugnent au jeu stérile étalé par leurs favoris à Oran, et contre le Cameroun, dans le match inaugural, et contre le Niger. Ils attendaient mieux d'eux.

Les premiers signes de l'élimination se sont fait sentir le 16 janvier en croisant le Cameroun. La prestation des Diables-Rouges, dominés physiquement et athlétiquement, fut décevante. On attendait que la troupe de Jean Elie Ngoya se réveille, quatre jours après, face au Niger. A la fin des 90 minutes, elle réalisait



Les Congolais ont quitté le CHAN par la petite porte

un piteux match nul sans but (0-0) et un football désordonné, malgré trois ou quatre bonnes situations de but obtenues. Deux matches à leur actif, pas le moindre but sorti de leurs souliers ! Une attaque muette, dirait l'autre.

A propos de Congo-Niger, on a entendu certains dire que la formation fortement remaniée a merveilleusement joué au football, mieux que celle lancée dans le bain face au Cameroun. Et donc, elle méritait, selon eux, de commencer le tournoi. On le leur concède, tant ils s'y accrochent. Mais cela est dangereux, un match

ne ressemble jamais à un autre.

Outre le Congo, d'autres équipes ont mis les pouces, comme celle de la RDC voisine qui fait dire à l'humoriste que les deux Congo sont vraiment des jumeaux, des «Nsimba et Nzouzi», mangés à la même sauce, le Cameroun et le Mali. Les rescapés, Algérie et Mozambique (Poule A), Sénégal et Côte d'Ivoire (Poule B), Ghana et Madagascar (Poule C), Mauritanie (Poule D) et Niger (Poule E) vont s'attaquer aux quarts de finale, les 27 et 28 janvier.

Le CHAN poursuit donc impi-

toyablement sa sélection. Ils étaient 17 pays ; ils ne seront plus que quatre à la fin des quarts de finale. Ce nombre ira s'amenuisant au fil des étapes.

Jean ZENGABIO

Groupe A: Algérie-Libye (1-1), Ethiopie-Mozambique (0-0), Algérie-Ethiopie (1-0), Mozambique-Libye (3-0), Mozambique-Algérie (0-1)

Groupe B: RDC-Ouganda (0-0), Côte d'Ivoire-Sénégal (0-1), RDC-Côte d'Ivoire (0-0), Sénégal-Ouganda (0-1), RDC-Sénégal (0-3), Ouganda-Côte d'Ivoire (1-3)

Groupe C: Maroc-Soudan (0-3 FF), Madagascar-Ghana (0-3 FF), Ghana-Soudan (3-1), Ghana-Maroc (3-0 FF), Soudan-Madagascar (0-3)

Groupe D: Mali-Mauritanie (3-3), Angola-Mauritanie (0-0), Mauritanie-Mali (1-0)

Groupe E: Cameroun-Congo (1-0), Congo-Niger (0-0), Cameroun-Niger (0-1)

HANDBALL/ CHALLENGE TROPHY CONTINENTAL

Nigeria et Guinée, souverains à Brazzaville

Le Challenge Trophy continental disputé à Brazzaville la semaine passée a été dominé par le Nigeria et la Guinée, respectivement en cadets et en juniors.

Brazzaville a abrité du 16 au 20 janvier 2023 le Challenge Trophy continental de handball masculin des moins de 17 ans (cadets) et 20 ans (juniors). Il s'agissait de désigner une équipe aussi bien chez les cadets que les juniors, pour représenter l'Afrique au Trophy mondial qui aura lieu cette année au Costa Rica.

Cinq équipes nationales cadettes étaient présentes, à savoir le Nigeria, la Guinée, le Congo, la Zambie et le Burundi, tandis que chez les juniors on en comptait six avec le Nigeria, le Congo, le Rwanda, Madagascar, la Guinée et le Zimbabwe. Si le tournoi des cadets a été nettement dominé par le Nigeria, vainqueurs de toutes ses rencontres, celui des juniors, d'un bon niveau technique et athlétique, a été âprement disputé. Le fait que les équipes soient de valeur sensiblement égale, en dehors du Zimbabwe, a contribué à élever les débats. La Guinée (8 points) a, de juste, coiffé au poteau le Nigeria (8 points), deuxième, à la faveur de sa victoire sur son dauphin, alors qu'il a perdu contre le Congo (6 points), quatrième du tournoi.

Et les Diables-Rouges du Congo dans tout cela? Ils sont respectivement troisièmes (ca-



La Guinée a dominé le tournoi des U20

dets) et quatrièmes (juniors) et ont déçu le public et, surtout, les dirigeants fédéraux, notamment le président de la FECOHAND, Ayessa Ndinga Yengué, qui attendait mieux. Mais il a reconnu que c'est mérité, car c'est le fruit d'une mauvaise préparation et du manque d'investissement (matériel et financier) des pouvoirs publics qui ne s'impliquent pas dans le développement de sa discipline.

Les deux sélections congolaises se sont contentées d'une préparation locale, pas suffisante pour espérer arracher une qualification pour les tournois mondiaux. «Il y avait de la place, surtout chez les juniors (victorieux pourtant de la Guinée, le vainqueur du tournoi)», a regretté le président de l'instance dirigeante du handball congolais.

G.-S.M.

Résultats

Cadets : Nigeria-Burundi (45-30), Zambie-Guinée (19-46), Burundi-Zambie (47-21), Nigeria-Congo (29-22), Congo-Zambie (31-10), Guinée-Burundi (32-38), Nigeria-Zambie (55-16), Nigeria-Guinée (37-36), Guinée-Congo (31-20), Congo-Burundi (46-37).

Juniors : Guinée-Nigeria (28-26), Congo-Zimbabwe (29-10), Nigeria-Rwanda (44-32), Guinée-Rwanda (52-34), Rwanda-Congo (34-32), Nigeria-Zimbabwe (59-19), Guinée-Congo (23-31), Nigeria-Madagascar (51-30), Guinée-Zimbabwe (44-32), Rwanda-Madagascar (50-29), Congo-Madagascar (43-19), Rwanda-Zimbabwe (74-17), Madagascar-Zimbabwe (38-30), Guinée-Madagascar (52-32), Nigeria-Congo (37-18).

VOLLEYBALL

Le vétéran Jean Mbon craint la disparition de la discipline à Pointe-Noire

Officier du Régiment blindé des Forces armées congolaises (FAC) à la retraite depuis 2000, le capitaine Jean Mbon, ancien officier de sport de la Zone de défense militaire n°1, conseiller au sport du commandant de Zone et ancien secrétaire général de la ligue de volleyball de Pointe-Noire se compte parmi les premiers volleyeurs de la ville océane. Dans l'interview qu'il nous a accordée, il exprime sa crainte de voir la discipline qu'il a pratiquée disparaître dans la ville. **Mon capitaine, il y a beaucoup de disciplines sportives qui se pratiquent au Congo. Qu'est-ce qui explique votre dévolu sur le football et le volleyball?**

***Encore jeune, j'étais particulièrement attiré par la manière de jouer au football de Louis Akouala, Excellent Ongagna, Tostao, François Mpélé. Ce sont ces idoles qui m'ont attiré vers le football. Au volleyball, il y avait des noms comme Olangue, Ambebé, Jean Michel Moukeba dit Moubarrack. Ils m'ont émoustillé quand je suis entré à l'Institut national des sports, avant d'aller à l'ISEPS. *Quels sont alors vos grands moments dans ces deux disciplines?**



Jean Mbon

***Je vais particulièrement vous parler du volleyball où j'ai le plus excellé. Affecté à Pointe-Noire, j'ai entraîné Inter-club au volley. Nous avons été plusieurs fois champion départemental. Aux championnats nationaux de volleyball, nous occupions toujours une place de choix. En 1985-1986, par exemple, nous avons remporté, au Centre sportif de Makélékélé, la coupe du Congo de volleyball, devant Inter-club au mieux de sa forme: 3 sets à 2. Notre joueur Maho était plébiscité meilleur joueur de la compétition. Nous sommes rentrés triomphalement au bercail. Nous avons formé plusieurs joueurs: Massa, qui a terminé Diable-Rouge, Kiba, Mandounou Magaga, avant qu'il se reconvertisse au foot, Niongui, Pandi, la liste n'est pas exhaustive. *Quel est votre regard sur la pratique du volleyball aujourd'hui?**

***Le volleyball est devenu comme une activité qui n'existe plus. Depuis la fin de la guerre de 1997, cette discipline ne se pratique presque plus à Pointe-Noire. Si l'on n'y prend garde, ce sport qui faisait jadis la fierté de la ville océane va disparaître. Les stades préparateurs ont disparu dans les quartiers. Le stade de volleyball situé à Tié-Tié est notre oeuvre. Tous les espaces libres ont été vendus par les terriens. Aujourd'hui, si on parle des "bébés noirs", c'est peut-être aussi parce que les jeunes n'ont plus d'espaces pour se distraire. Je pensais qu'avec l'implantation des Zones militaires dans les départements, le volleyball aurait eu une bonne base, parce qu'au niveau de l'armée, la pratique du sport est obligatoire. Ce n'est plus le cas maintenant. Le ministère des Sports devrait avoir un regard sur tous les sports, au lieu de se focaliser seulement sur le football et le handball. Les enseignants des sports devraient organiser des rencontres inter-classes de toutes les disciplines, pour détecter les jeunes qui ont des aptitudes pour chaque sport. Je m'interroge pourquoi l'ONSSU, lieu où on détectait les talents chaque année, a disparu dans le programme du ministère.*

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI

QUALIFICATIONS CAN U17

Le renouveau des Congolais

Neuf ans après, le Congo revient sur la scène continentale en empochant le deuxième ticket de la zone UNIFFAC, qualificatif pour la Coupe d'Afrique Algérie 2023.

La sélection congolaise s'est qualifiée pour la 15ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations U-17-Algérie 2023 en terminant deuxième du tournoi de la zone UNIFFAC (Afrique Centrale) disputé à Limbé au Cameroun. Grâce à son succès de la dernière journée sur la République Centrafricaine (3-0). Les buts congolais ont été inscrits par Bienvenu Bizenga (36e et 77e) et Ayel Wumba Nzouzi (53e). Cette victoire permet au Congo d'occuper la deuxième place, derrière le Cameroun (0-2) qui l'a défit lors de sa première sortie dans ce tournoi à 3. C'est la troisième qualification du Congo pour cette compétition.

Pour l'histoire, la dernière participation congolaise à la phase finale de la CAN U-17 remonte à 2013, quand les Diables-Rouges avaient fait naufrage, terminant dernier de leur groupe.

Ces éliminatoires zonales ont connu une bien maigre participation. En effet, sur les cinq pays ayant con-



Les Diables rouges cadets qualifiés pour la phase finale en Algérie

firmé leur participation, trois seulement ont pris part à la compétition : Cameroun, pays hôte, Congo et RCA. La RDC et le Tchad étaient aux abonnés absents. Et pour cause, le premier pays cité s'est retiré de la compétition avant le coup d'envoi, incapable de présenter une équipe, et le second a été disqualifié pour avoir aligné un joueur plus âgé

découvert au terme des tests IRM. Pour la phase finale prévue du 29 avril au 19 mai 2023 en Algérie, les 12 pays qualifiés sont : Algérie, Maroc, Nigeria, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Zambie, Cameroun et Congo.

Dimitri MACKITA